

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-deuxième séance – Mercredi 3 novembre 2010, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M. Alexis Barbey*, *M<sup>me</sup> Marie Chappuis*, *MM. Sylvain Clavel*, *Roger Michel*, *M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung* et *Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 22 octobre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 novembre et mercredi 3 novembre 2010, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande juste quelques instants d'attention. Vous avez reçu, par l'intermédiaire de la présidente du Conseil municipal, une invitation à visiter le chantier d'assainissement de l'ancien site d'Artamis, désormais nommé Carré-Vert, le 15 novembre 2010, de 12 h 15 à 13 h 30. Je vous conseille vivement de faire cette visite, que nous ne pourrions organiser que si vous êtes au moins dix à vous y inscrire. En effet, elle suppose de mettre en place une certaine infrastructure, notamment pour le sas de décompression. Je vous recommande donc de vous inscrire auprès de la présidente du Conseil municipal ou de moi-même. Je rappelle que ce chantier connaît actuellement une phase spectaculaire, et que les fouilles effectuées sous la tente de confinement descendent jusqu'à 6 m de profondeur.

Ma deuxième communication s'adresse à M. Wisard, président de la commission des travaux et des constructions. Ce matin, le Conseil administratif a validé la proposition PR-835 concernant la patinoire des Vernets. Comme il ne reste qu'une session du Conseil municipal avant le vote du budget 2011 au mois de décembre, cette proposition est déposée pour l'une des séances plénières de la fin du mois de novembre. Entre-temps, je demanderai à être auditionné en urgence par la commission des travaux et des constructions, comme nous l'avons fait pour d'autres objets il y a une année, afin qu'elle puisse être votée sur le siège à la fin du mois. Si tel n'était pas le cas, nous ne pourrions pas commencer les travaux en été 2011, comme prévu.

*M. Alexandre Wisard (Ve).* A combien s'élève la demande de crédit de cette proposition?

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* A 14 millions de francs. C'est pour cela que je demande à être auditionné mercredi prochain par la commission des travaux et des constructions, afin que le Conseil municipal puisse voter à la fin du mois de novembre ce beau projet attendu depuis longtemps par le Genève-Servette Hockey Club et par l'ensemble de ses supporters.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Concernant la visite du chantier du Carré-Vert, je n'ai pas bien compris auprès de qui vous demandez que nous nous inscrivions.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Auprès de vous, Madame la présidente, ou auprès de moi.

**La présidente.** Monsieur le magistrat, si je puis me le permettre, il serait préférable que les intéressés s'inscrivent auprès du Secrétariat du Conseil municipal. Sinon, nos boîtes aux lettres électroniques risquent d'exploser!

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme annoncé hier soir, je vous rappelle que la commission Agenda 21 est convoquée à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret afin d'élire son nouveau président ou sa nouvelle présidente.

Nous poursuivons à présent notre ordre du jour avec la proposition PR-832. Certains chefs de groupe ont souhaité, lors de la réunion d'hier avec le bureau du Conseil municipal, que cette proposition soit liée aux trois motions M-937, M-939 et M-943 inscrites à notre ordre du jour. Je mets aux voix par un vote séparé la discussion commune de la proposition avec chacune de ces motions.

Mise aux voix, la demande de lier la proposition PR-832 et la motion M-937 est acceptée par 42 oui contre 20 non.

Mise aux voix, la demande de lier la proposition PR-832 à la motion M-939 est acceptée par 41 oui contre 20 non.

Mise aux voix, la demande de lier la proposition PR-832 à la motion M-943 est acceptée par 41 oui contre 19 non.

**La présidente.** Ces quatre objets seront donc traités ensemble.

**3.a) Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-832)<sup>1</sup>.**

### **Préambule**

Cette proposition annule et remplace la proposition de crédit d'étude PR-731, devenue sans objet suite à la modification de la stratégie de réalisation des équipements scolaires et pour la petite enfance dans le quartier de la Jonction.

En conséquence, le Conseil administratif retire la proposition de crédit d'étude PR-731.

En effet, il est apparu logique que la crèche, la salle de gymnastique, le restaurant scolaire et les locaux parascolaires soient édifiés dans le périmètre qui accueillera l'écoquartier «Carré Vert» de la Jonction, une fois le chantier de décontamination terminé. L'école des Plantaporrêts, quant à elle sera rénovée. Ce projet fera l'objet d'une proposition de crédit d'étude séparée.

L'augmentation de la population qui résultera de la construction de 250 à 300 logements justifie pleinement ce complément d'équipement de quartier.

### **Exposé des motifs et programme**

La première décision de construire un demi-groupe scolaire dans ce périmètre était motivée par le projet de transformer l'école de Plantaporrêts en crèche.

Les études de faisabilité au sein du département des constructions et de l'aménagement ont mis en relief des coûts beaucoup trop importants pour l'adaptation de ce bâtiment, d'où la décision de maintenir l'école dans ses locaux actuels, moyennant certaines transformations. Ces derniers seront suffisants pour accueillir les élèves venant du périmètre de «Carré Vert», puisque'une baisse générale des effectifs est à noter, à terme, dans le secteur.

---

<sup>1</sup> Reportée, 3007.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

*Construction d'une crèche*

Le quartier manque cruellement de places pour la petite enfance. A la rentrée 2009, le taux de demandes satisfaites pour les crèches de ce quartier était de 45%, taux inférieur à la moyenne pour l'ensemble de la ville de Genève. 150 enfants du quartier de la Jonction sont inscrits en septembre 2010 au Bureau d'information petite enfance (BIPE) et en attente d'une place. La création d'un espace de vie enfantine d'une capacité d'une centaine de places permettra de répondre en partie à ces besoins en constante augmentation, vu en particuliers les projets de logements prévus sur le site du «Carré Vert».

*Construction d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires*

Une salle de gymnastique aux normes en vigueur fait actuellement défaut à l'école de Plantaporrêts. En dehors des horaires scolaires, elle sera largement mise à disposition des clubs sportifs et autres associations de quartier, comme c'est l'usage pour toutes les salles de gymnastique.

Un nouveau réfectoire d'une capacité de 200 couverts remplacera celui de l'école de Plantaporrêts, qui se trouve en sous-sol et dont l'équipement est désuet. Il permettra d'augmenter l'offre dans le quartier. En effet, l'augmentation continue du nombre de repas servis, de presque 10% par an, a porté les différents restaurants scolaires du quartier de la Jonction à saturation, et seules des solutions provisoires permettent de garder une offre suffisante.

Une cuisine de production fournira les repas de la crèche et du restaurant scolaire.

Enfin, s'ajoutera à ce programme la construction des locaux parascolaires qui permettront à la fois de faire face à l'augmentation de la demande – en croissance constante – et de remplacer ceux de l'école de Plantaporrêts qui seront affectés en salles d'étude.

**Estimation sommaire du coût de l'opération**

Le montant total de l'opération de construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires se monte à 17 000 000 de francs.

**Coût de l'étude**

Le coût total inclut les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante:

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

<i>CFC</i>	<i>Fr.</i>	<i>Total</i>
2 <u>Bâtiment</u>		1 223 000
29 Honoraires	1 223 000	
architectes	790 000	
ingénieurs civils	205 000	
ingénieurs CVSE	188 000	
ingénieurs spécialisés	40 000	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		230 000
50 Frais de concours	200 000	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	30 000	
Coût total du crédit d'étude HT		<u>1 453 000</u>
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5 admis à	116 240	<u>117 000</u>
Total TTC du crédit d'étude demandé		<u><u>1 570 000</u></u>

### Référence au plan financier d'investissement

Cet objet figure actuellement dans la liste des crédits déposés (p. 63) sous le numéro 031.095.01 du 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2011-2022, pour un montant de 1 740 000 francs.

### Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 1 570 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 342 820 francs.

### Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service d'architecture. Les bénéficiaires sont la Délégation à la petite enfance et le Service des écoles et des institutions pour l'enfance.

### Régime foncier

Les anciens terrains des SIG sont situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3340 et 4188, feuille 6, du cadastre de la commune de Genève, sec-

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

tion Plainpalais. Ces parcelles sont propriété de la Ville de Genève. Un remaniement parcellaire sera effectué dans le cadre de l'aménagement définitif du périmètre.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 570 000 francs, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3340 et 4188, feuille 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 570 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Annexe:* plan de situation

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs



**3.b) Motion du 15 septembre 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nicole Valiquer Grecucio, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron-Cescato, MM. Christian Zaugg, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Alexandre Wisard et Jean-Charles Lathion: «Un réservoir de plaisirs pour tous au bois de la Bâtie» (M-937)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que de nombreux lieux alternatifs ont été fermés;
  - que l'absence d'espaces de rencontre et de convivialité abordables financièrement provoque des regroupements spontanés de jeunes désœuvrés dans l'espace public;
  - la surpopulation de l'Usine et les nuisances que cela entraîne;
  - les divers blocages que rencontrent les projets de ce type dans les espaces urbains;
  - que les musiques amplifiées n'ont plus de lieux permanents de diffusion,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- présenter un crédit d'étude pour la transformation et l'adaptation des réservoirs du bois de la Bâtie dans la perspective, notamment, d'une affectation à un espace de diffusion des musiques amplifiées, en préservant les structures de ces lieux;
  - porter une attention particulière à l'accès et aux sorties de ce lieu, afin de respecter la tranquillité du voisinage.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1605.

**3.c) Motion du 27 septembre 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Roger Michel, Pascal Holenweg, Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Martine Sumi, Silvia Machado et Sarah Klopmann: «Une salle pluridisciplinaire dans le futur écoquartier de la Jonction Carré-Vert et réaffectation des réservoirs du bois de la Bâtie à des fins culturelles» (M-939)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la fermeture de la quasi-totalité des salles de petite et moyenne envergure pouvant accueillir des performances et des concerts alternatifs en ville de Genève;
- les 8700 signatures de la dernière pétition de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) demandant une salle pluridisciplinaire dans le futur écoquartier de la Jonction;
- la dépollution de l'ancien site d'Artamis et le potentiel, en termes d'aménagement et d'insonorisation, que représente la construction *ex nihilo* de tout un quartier;
- l'ancien projet d'aménagement des réservoirs du bois de la Bâtie et la proposition faite à l'association Piment rouge suite à la fermeture du site d'Artamis;
- l'objectif du Conseil administratif de soutenir la diversité culturelle en général, et la culture alternative en particulier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre position en faveur de la création dans l'écoquartier de la Jonction d'une salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, etc.) en gestion associative;
- d'étudier la possibilité d'aménager les réservoirs du bois de la Bâtie, non pour le seul stockage de nourriture pour animaux, mais pour la création d'un nouvel espace culturel.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2257.

**3.d) Motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Pascal Rubeli: «Pour un soutien affirmé à des lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs afin de redonner vie à Genève» (M-943)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le fait qu’une multitude de lieux festifs ayant accueilli des soirées, notamment organisées par des associations, ont, au fil du temps, disparu ou sont indisponibles, comme:
  - l’ancien palais des expositions au quai Ernest-Ansermet, où il était possible de louer trois étages entièrement équipés pour 2000 francs (y compris une semaine de préparation des décors);
  - la salle du Faubourg, où le rez-de-chaussée est indisponible à la location depuis plus d’une année;
  - l’ancienne salle du parvis d’Uni Mail (appelée «Nouveau Palais»), qui avait été créée à cet effet et qui depuis n’est plus utilisée pour accueillir des soirées;
  - les lieux festifs qui étaient disponibles sur les terrains dans le lieudit «Artamis», terrains aujourd’hui consacrés presque exclusivement aux logements et au commerce;
  - la villa située au 6, route du Bout-du-Monde, à Champel, qui avait hébergé le BDM (boutdumonde) et le Nomades, clubs qui avaient réussi à se faire une place particulière dans les milieux de la fête et de la vie nocturne genevoise;
  - le lieudit «Pont-Rouge», qui avait également été utilisé par certaines associations pour y organiser des fêtes, concerts et autres événements;
  - la salle communale des Eaux-Vives, dans laquelle plusieurs événements avaient été organisés, et qui est actuellement utilisée par l’Association pour la danse contemporaine;
  - le Moa Club, fermé très récemment, et dont la réouverture semble compromise du fait que les travaux de mise aux normes pourraient être jugés trop importants;
  - le Weetamix, qui pourrait être fermé dans un avenir proche;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2843.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

- le fait que Genève devient petit à petit une ville morte la nuit, au profit d'autres villes romandes, comme Lausanne, qui ont su maintenir le caractère festif et convivial de leurs lieux de vie nocturne;
- le fait que les jeunes qui auraient l'envie de créer et d'organiser de vraies soirées sont aujourd'hui complètement dissuadés de le faire par le manque d'infrastructures existantes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'engager afin de mener une politique permettant de redonner à Genève son caractère festif et de relancer les lieux de fête et de vie nocturne, en déclin dans cette ville ces dernières années;
- à proposer, à moyen terme, afin d'atteindre ce but, une, voire plusieurs salles polyvalentes supplémentaires disponibles à la location, ce à des tarifs préférentiels (notamment pour les associations), et dont l'infrastructure puisse permettre une véritable préparation (décoration plusieurs jours à l'avance, possibilité d'utiliser les murs comme éléments de supports de décors, etc.);
- dans l'intervalle, à tenter de trouver une solution provisoire dans des locaux qui pourraient être aménagés pour répondre aux demandes croissantes;
- à faciliter les formalités administratives afin de permettre aux organisateurs de louer cette ou ces salles de manière appropriée et leur facilitant l'établissement d'une planification;
- à adapter, si l'environnement le permet, les horaires de fermeture des salles municipales à la réalité des milieux de fête et de vie nocturne, soit 5 h du matin.

**La présidente.** Je rappelle qu'hier le magistrat Rémy Pagni a demandé de reporter la proposition PR-832 à ce soir. En ce moment sont distribués un amendement des Verts à cette proposition, ainsi que deux amendements du magistrat, sous forme de projets d'arrêtés, qui justifiaient le report du débat à ce soir.

*PROJET D'ARRÊTÉ PA-115*

Considérant:

- que de nombreux lieux alternatifs ont fermé à Genève;
- la nécessité de répondre à la demande des jeunes pour des lieux de rencontre et de convivialité;
- qu'une première salle polyvalente a été intégrée au projet de reconstruction de l'écoquartier Jonction (forum),

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

le Conseil administratif présente au Conseil municipal un projet d'arrêté pour un crédit d'étude pour la réalisation d'une seconde salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, etc.) en gestion associative, sur le site de l'écoquartier Jonction. L'étude sera menée en portant une attention particulière au voisinage et à la tranquillité des personnes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'une salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, etc.) en gestion associative, sur le site de l'écoquartier Jonction, sur les anciens terrains des Services industriels de Genève, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*PROJET D'ARRÊTÉ PA-116*

## Considérant:

- que de nombreux lieux alternatifs ont fermé à Genève;
- la nécessité de répondre à la demande des jeunes pour des lieux de rencontre et de convivialité,

le Conseil administratif présente au Conseil municipal un projet d'arrêté pour un crédit d'étude pour l'adaptation des réservoirs du bois de la Bâtie à destination d'un espace pour la diffusion de musiques amplifiées, ouvert au public, en gestion associative. L'étude sera menée en portant une attention particulière à la structure des lieux, au voisinage et à la tranquillité des personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 700 000 francs destiné à l'étude d'un projet de réaffectation, à destination d'un espace pour la diffusion de musiques amplifiées ouvert au public, des anciens réservoirs du bois de la Bâtie, situés chemin de la Bâtie 10, sur la parcelle N° 1521, feuille 92 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 700 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviendrai non seulement sur la proposition PR-832, mais également sur les divers objets qui y sont liés, et notamment sur les amendements du Conseil administratif. Je vous demande toute votre attention, afin d'éviter que j'entende ensuite, au cours du débat, des propos sans rapport avec ce qui a été proposé par le Conseil administratif. En effet, j'ai remarqué que le débat sur des sujets de ce genre était souvent pour le moins délicat, et que la frontière entre les différents points de vue n'était pas toujours très claire.

Prenons les choses dans l'ordre, et commençons par le projet de construction d'une salle de 250 à 500 places sur l'ancien site d'Artamis. Je parle pour le moment du contenant et non du contenu, que j'évoquerai tout à l'heure. Construire une salle de 250 à 500 places à Artamis n'est pas un problème, si on ne la met pas en sous-sol à la place du dépôt prévu pour les collections des musées, ou à celle du parking. Une telle salle pourrait être à la fois partiellement enterrée et partiellement hors sol; c'est le cas du Théâtre de Carouge, par exemple, qui est en partie souterrain mais dont les cintres sont au-dessus du niveau du sol. Elle pourrait aussi être entièrement hors sol – c'est-à-dire en surface – si elle est bien insonorisée et sécurisée.

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

Par conséquent, nous acceptons le débat sur l'opportunité de construire une telle salle, d'autant plus que le Conseil administratif a décidé ce matin à l'unanimité de déposer un crédit d'étude pour examiner la possibilité de réaliser cette salle; mon collègue Rémy Pagani présentera ce crédit tout à l'heure.

En ce qui concerne le contenu de cette future salle, cela pourrait être un pavillon de la danse, par exemple. Certes, nous discutons actuellement l'éventualité de placer ledit pavillon à la place Sturm, mais rien n'est sûr et il faut y penser. Il pourrait s'agir aussi d'un théâtre ou d'une salle de concert fermant à 23 h ou à minuit. Bref, nous sommes dans la situation habituelle d'une salle de spectacle à Genève.

En revanche, Mesdames et Messieurs, si c'est une «Usine bis» que vous voulez mettre à cet endroit où 1000 personnes habiteront, je peux vous dire d'expérience que l'Etat la fermera dans les deux ans. J'avais créé le Cab, un établissement de nuit situé en sous-sol dans un parking aux Avanchets, avec un sas d'accès de plusieurs centaines de mètres. Mais l'entrée et la sortie de 500 à 700 personnes chaque nuit a causé une véritable émeute dans le quartier, et M. Guy Fontanet a fermé le Cab. J'en sais quelque chose, puisque j'en étais l'un des patrons. Vous vous rappelez peut-être aussi que M. Grobet, pour les mêmes raisons, avait lui-même fermé une salle située sous le bâtiment d'Uni Mail. Ces deux locaux existent encore, mais ils sont vides.

La cohabitation entre une salle de concert de ce type et une population de 1000 personnes – même si nous trouvions comment aménager une voie d'accès située ailleurs qu'au cœur du site d'Artamis – poserait problème. En outre, ce n'est pas nous, Conseil administratif actuel, ni vous, Conseil municipal actuel, qui gérerons ces difficultés, mais ceux qui nous succéderont. En effet, dans six ans, lorsque la construction de la salle sera terminée – si nous votons sa réalisation – il faudra discuter de son affectation. Tel est le dernier élément à prendre en compte dans cette partie du débat: cette salle ne sera mise à disposition de la vie culturelle que dans six ans, dans le meilleur des cas, soit en 2016. Telles sont les estimations que nous avons pu avoir ce matin, lors de la réunion du Conseil administratif.

Voilà pour l'ancien site d'Artamis. Mais le problème est ailleurs: il y a un réel manque de salles en ce moment à Genève... (*Brouhaha.*) C'est dur de parler dans ce bruit, surtout quand ce sont les personnes soi-disant concernées qui n'écourent pas... (*Remarque de M<sup>me</sup> Klopmann.*) Je ne parle pas forcément de vous, Madame Klopmann, mais j'aimerais que certains d'entre vous qui m'ont attaqué sur des points précis soient très attentifs à ce que je dis maintenant.

Ce problème de manque de salles est urgent – il ne se résoudra pas en une semaine, mais dans quelques semaines, voire quelques mois. Depuis quinze jours, M. Rémy Pagani et moi-même, au nom du Conseil administratif, menons à ce

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

sujet des discussions très poussées avec M. Mark Muller, qui représente le Conseil d'Etat.

Plusieurs pistes sont examinées, mais il y en a une que nous envisageons très sérieusement, à savoir deux salles situées à deux étages différents du même bâtiment, que Mark Muller pourrait mettre à disposition relativement vite. J'ai promis de ne pas dire aujourd'hui où était situé ledit bâtiment, car certaines personnes concernées doivent encore être prévenues, mais il se trouve au centre-ville. La première de ces deux salles pourrait être utilisée dans un délai de six à huit mois, et il faudra compter quatre mois supplémentaires pour la deuxième, qui n'a pas les mêmes travaux à subir pour être mise aux normes en matière de sécurité et d'insonorisation. Je précise qu'il s'agit d'une surface de 2000 m<sup>2</sup>, et donc pas de petites salles de 300 à 400 places, mais de lieux pouvant accueillir beaucoup plus de monde. Cette solution répondrait à la préoccupation actuelle concernant le manque de salles à Genève.

J'ouvre une parenthèse pour dire qu'il est tout de même paradoxal que la Ville soit mise en cause, dans cette affaire, alors que le Moa Club et le Weetamix – de même que Cave 12 – ont été fermés par l'Etat; certes, dans le troisième cas, ce dernier a bien travaillé avec la Ville pour trouver de nouveaux locaux à la rue de la Prairie, mais Piment rouge n'a pas été relogé. Je précise encore que la Ville, quant à elle, a relogé quasiment tous les établissements situés sur ses terrains.

Pour en revenir à la solution dont je parlais précédemment, Mark Muller est très engagé dans ce dossier et il annoncera au cours des jours à venir où se trouve le bâtiment concerné. D'ici là, il lui faut obtenir encore quelques feux verts. L'idée est d'offrir une perspective au moins à court terme en matière de lieux de loisirs nocturnes; je répète qu'il ne faudra attendre que six à huit mois pour la première salle, et six de plus pour la deuxième. Voilà qui résoudra en partie le problème du manque de lieux de loisirs et de détente.

Quand ces salles seront prêtes, je demanderai une subvention au Conseil municipal pour la gestion de leur utilisation. L'Etat serait d'accord d'assumer à ses frais la totalité des travaux de mise aux normes – contrairement à ce qui s'est passé avec Cave 12, mais c'est ici un cas différent où nous devons être plus rapides – et moi, il faudrait que je présente une résolution au Conseil municipal sur le principe de l'utilisation des lieux. Je ne peux pas inscrire maintenant cette somme au budget 2011, car nous ne savons pas encore exactement quand ces locaux seront disponibles mais, à un moment donné, je demanderai un dépassement au budget 2011 et ce montant figurera ensuite au budget 2012.

Il faut compter entre 200 000 et 300 000 francs, montant habituel pour rendre accessible le prix d'entrée dans une salle de spectacle donnée en autogestion à une association; si c'est du commercial, le cas est différent, mais c'est un lieu autogéré qui est demandé. Nous lancerons donc un appel d'offres, des associa-

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

tions ou des groupements divers se porteront candidats pour obtenir la gestion de l'une des deux salles, voire des deux – à moins que chacune soit gérée par un organe différent. Voilà quel sera le processus.

Sandrine Salerno est en train d'examiner d'autres pistes pour répondre à encore plus court terme au manque de lieux de loisirs nocturnes. Là aussi, il m'est difficile d'en parler, car nous devons vérifier certains points concernant la compatibilité des salles avec un certain genre de musique; on ne peut pas organiser n'importe quoi n'importe où... Je ne parle pas du Palladium, où ce sont des problèmes de disponibilité qui se posent le plus souvent – nous ne pouvons pas chasser des organisateurs de concerts qui se sont inscrits pour avoir la salle!

Nous avons parlé d'autres lieux ce matin au Conseil administratif – je parle sous le contrôle de mes deux collègues – mais nous ne sommes pas sûrs qu'ils soient utilisables rapidement. En effet, s'il faut y effectuer des travaux pendant six mois, nous nous retrouverons dans le même cas de figure qu'avec le projet de Mark Muller. Il nous faudrait trouver des endroits exploitables à plus court terme, même si cela ne se fera peut-être pas de manière pérenne. Là-dessus, pour le moment, nous ne sommes pas à bout touchant et nous avons encore du travail à faire. Je le répète, nous devons vérifier si les locaux envisagés sont compatibles avec leur environnement, vérifier leur isolation, car c'est principalement ce qui est en cause.

S'agissant des réservoirs du bois de la Bâtie, là aussi, la relation entre l'Etat et la Ville se déroule bien; cela arrive, de temps en temps... Dans ce cas, l'Etat nous propose de faire en quelque sorte l'inverse de ce qui s'est passé avec l'Alhambra. Vous vous rappelez, Mesdames et Messieurs, que l'Etat a cédé l'Alhambra à la Ville, qui doit maintenant assumer les 28 millions de francs que coûtera sa rénovation.

Pour ces réservoirs, l'Etat propose le contraire: nous lui cédon les lieux et il les aménage assez rapidement; en revanche, si subvention il y a pour leur exploitation, elle devrait provenir de la Ville, puisque le domaine culturel est assumé majoritairement par cette dernière. C'est un projet à relativement long terme, car les réservoirs de la Bâtie ne pourront pas être transformés en six mois et il faudra compter un an et demi ou deux ans.

Ce que nous essayons de vous dire, c'est que nous ne nous sommes pas attelés à ces projets entre hier et aujourd'hui, mais que nous y travaillons depuis quinze jours. Nous espérons que tout ira bien. Nous sommes donc prêts à accepter les motions M-937 et M-939, puisqu'elles vont dans notre sens, mais nous vous disons ce qu'il en est. Lorsqu'un juge veut vérifier l'intention initiale du législateur, il relit les débats pour savoir dans quel sens doit aller la jurisprudence. Dans le cas présent, les élus qui nous succéderont ou les citoyens pourront vérifier quels étaient les souhaits du Conseil administratif au moment du débat.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

Pour notre part, nous ne souhaitons pas installer une Usine bis à Artamis. Nous sommes prêts à y mettre une salle de spectacle autogérée, mais dans d'autres domaines musicaux que celui de l'Usine. En revanche, nous cherchons des solutions pour la musique amplifiée, voire fortement amplifiée, jusqu'à 90 dB puisque c'est la limite fédérale.

J'espère avoir été clair, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je suis disposé à répondre à vos questions, et mes collègues aussi.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous l'aurez compris, l'intervention de mon collègue Patrice Mugny et la mienne sont le fruit d'une discussion au sein du Conseil administratif, au nom duquel nous nous exprimons. Je souscris à l'entier des propos de mon préopinant.

En ce qui me concerne, j'interviendrai d'abord sur l'amendement des Verts à la proposition PR-832. Celle-ci ouvre «un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des Services industriels de Genève (SIG)». Les Verts veulent ajouter à la liste, je cite: «...au moins une salle culturelle autogérée, ouverte au public et nocturne, notamment pour accueillir concerts, DJ et buvette, salle qui serait insonorisée et dont les accès seraient construits de sorte à éviter les nuisances (tunnels).»

Nous ne pouvons accepter cet amendement pour deux raisons. D'une part, comme vient de le dire mon collègue Patrice Mugny, même si nous insonorisons un tunnel de 50 m, les 500 à 700 personnes qui en sortiront en même temps ne seront pas silencieuses, c'est une évidence! Il est impossible d'envisager cela, vis-à-vis des 1000 habitants de ce secteur.

D'autre part, il se pose un problème technique. Dans le programme du concours, nous avons inclus le forum réclamé par le Conseil municipal, il y a une année. Le projet architectural qui a été approuvé par le jury et primé prévoit une deuxième salle, mais nous ne savons pas encore où la mettre exactement. Ce ne sera en tout cas pas en sous-sol à la place des entrepôts pour les collections des musées, ni à la place du parking. Peut-être la construirons-nous sous la crèche, nous verrons, l'assiette de cette deuxième salle n'étant pas encore définie. Je vous recommande donc, Mesdames et Messieurs, de ne pas entrer en matière sur l'amendement des Verts.

En revanche, nous avons un compromis à vous proposer, qui devrait recueillir votre approbation. Il s'agit du projet d'arrêté PA-115 que nous vous proposons

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

de voter sur le siège. J'en suis désolé, mais nous devons aller vite, les travaux sur l'ancien site d'Artamis étant déjà engagés et les trois opérateurs concernés, ainsi que la Ville et l'Etat, s'étant déjà entendus pour l'implantation. Si nous perdons encore trois mois, les travaux prendront du retard et cela repoussera d'autant la mise à disposition des appartements et de cette future salle dans l'écoquartier Jonction.

Ce premier arrêté demande donc d'ouvrir «un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'une salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, etc.) en gestion associative» – nous reprenons là exactement le texte de la motion M-939 – sur le site de l'écoquartier Jonction.

Le deuxième arrêté PA-116, que nous vous proposons aussi de voter sur le siège, concerne les réservoirs de la Bâtie. Là aussi, il nous faut aller vite, en vue de l'échange entre la Ville et l'Etat. Il s'agit de faire une étude de faisabilité notamment sur le plan de la sécurité en tenant compte des extractions de fumée et des sorties de secours souterraines. Ce projet demande donc d'ouvrir «un crédit de 700 000 francs destiné à l'étude d'un projet de réaffectation, à destination d'un espace pour la diffusion de musiques amplifiées – je souligne le terme «amplifiées» – ouvert au public, des anciens réservoirs du bois de la Bâtie». Il est précisé que l'étude sera menée en portant une attention particulière à la structure des lieux, au voisinage, à la sécurité et à la tranquillité des habitants.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Nous estimons que cette double proposition que nous vous faisons aujourd'hui est un bon compromis. Elle nous paraît aller dans le bon sens, aussi bien dans l'immédiat qu'à moyen et long terme, et répondre à une demande légitime. Comme l'a souligné mon collègue Patrice Mugny, la disparition des lieux alternatifs dans notre cité n'est pas le fait de la Ville de Genève, mais une situation malheureuse à laquelle nous devons répondre. Contrairement à d'autres, nous nous sommes battus depuis un certain nombre d'années pour maintenir ces lieux culturels ou pour les reconstruire; les cas du Théâtre du Galpon et de Cave 12 le démontrent.

*Préconsultation*

**M. Grégoire Carasso (S).** Dans ce débat, une quantité assez impressionnante d'objets – ainsi que d'amendements – sont liés. Cela peut donner un certain sentiment de complexité, alors que, en réalité, l'objet politique qui nous occupe est assez simple.

Le groupe socialiste s'opposera aux propos tenus par les magistrats Pagni et Mugny sur certains points, j'y reviendrai tout à l'heure. En effet, nous estimons que qui peut le moins, peut le plus...

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

S'agissant des amendements du Conseil administratif, le fait qu'ils prévoient, outre les études pour l'écoquartier d'Artamis, une étude pour la création d'une salle de concert dans les réservoirs de la Bâtie, répond évidemment à un vœu socialiste. Nous saluons cet effort, et l'empressement avec lequel l'exécutif nous propose de mettre à l'étude ce chantier. Là-dessus, il ne doit pas y avoir l'ombre d'une ambiguïté, puisque la motion M-939 que nous avons déposée avec les Verts allait précisément dans ce sens, qui consiste à ne pas opposer les projets les uns aux autres. Ils ont parfois des temps d'exécution, des finalités et des coûts différents mais, lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins sociaux ou culturels, la position socialiste consiste à ne pas les opposer et à chercher des solutions. Voilà ce que j'avais à dire en guise d'introduction sur notre posture politique en général.

De même, en déposant le projet d'arrêté PA-115, le Conseil administratif semble avoir légèrement desserré l'étau de son opposition à la perspective de construire une salle – quoi qu'on y mette – dans le sous-sol d'Artamis. C'est une bonne nouvelle, que les socialistes tiennent à saluer.

Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure, certains aspects de la problématique nous voient opposés aux vues du Conseil administratif. Il s'agit notamment de la question suivante: faut-il, oui ou non, créer une salle à Artamis qui puisse accueillir des concerts? Monsieur Mugny, vous avez désigné ce concept de manière quelque peu exagérée et trompeuse sous l'étiquette d'«Usine bis». Faut-il installer une Usine bis dans les sous-sols d'Artamis? C'est là que notre posture fondamentale est très différente de celle des magistrats.

J'ai bien entendu leur argumentaire, selon lequel où que nous fassions une salle de concert elle causera des nuisances. Et cela, qu'on la prévienne dans un trou béant de milliers de mètres cubes, dans un bâtiment désaffecté, dans une zone industrielle ou au centre-ville... M. Mugny a même donné l'exemple de cette salle – au demeurant particulièrement mal conçue – située sous l'université à Uni Mail, ainsi que celui du Cab aux Avanchets.

Le message politique que vous nous faites passer ainsi, Messieurs Pagani et Mugny, c'est qu'il ne reste que l'Usine! Mais, si l'on va jusqu'au bout de votre raisonnement politique que je conteste fondamentalement, lequel consiste à n'appréhender la culture nocturne et festive que sous le seul angle des nuisances – et non en fonction des besoins des jeunes et des moins jeunes qui ont envie de sortir et de trouver des lieux de fête et de culture abordables financièrement – l'Usine, ce dernier bastion en état de siège, ne pourra survivre bien longtemps. En effet, elle provoque aujourd'hui des nuisances encore bien plus importantes que ces dernières années, pour la simple et bonne raison qu'elle est le dernier lieu de culture alternative à Genève. Quand je disais qu'elle était en état de siège, ce n'était pas une vue de l'esprit!

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

Je rappelle que l'Usine est un bâtiment hors sol qui n'est pas insonorisé, même si la Ville travaille actuellement avec ses responsables à une meilleure insonorisation. De plus, elle est située au milieu d'habitations. Le Conseil administratif, dans ce cas, fait fi des nuisances et nous dit que cela ne pose pas de problème, que malgré les difficultés l'Usine est un acquis, car elle appartient à l'histoire.

Mais, quand il a la moindre perspective de desserrer l'étau concrètement pour améliorer la situation de l'Usine en prévoyant de créer *ex nihilo* à Artamis une salle de concert en sous-sol, avec des sorties situées à des centaines de mètres des lieux d'habitation, il se cabre en évoquant les nuisances! La seule conclusion que l'on puisse tirer de cette posture politique, Messieurs les magistrats, c'est que l'Usine ne correspond absolument pas à une réalité politique que vous soutenez, puisqu'elle provoque des nuisances – et elle en provoquera encore davantage à l'avenir, puisque c'est le dernier endroit de ce type au centre-ville. J'ajoute que, à part sur l'ancien site d'Artamis, à court et moyen terme, il n'existe pas d'autre perspective d'aménager des salles de concert au centre-ville.

Voilà donc le point sur lequel nous nous opposons au Conseil administratif: la salle de concert à Artamis. Je me félicite que les groupes municipaux des Verts et des socialistes aient soutenu dès son lancement la pétition P-244 de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) et d'une myriade d'autres acteurs que je ne citerai pas maintenant. Je rappelle que cette pétition demandait des espaces publics autogérés sur le site d'Artamis, et cela bien amont, afin de ne pas essuyer le sempiternel reproche: «Vous arrivez trop tard, le projet est bien trop avancé pour que nous puissions entrer en matière sur vos besoins qui, certes, sont réels – mais moins que les nôtres.»

Ces besoins que le Conseil administratif appelle «les nôtres», c'est, par exemple, les 15 000 m<sup>2</sup> du dépôt souterrain pour les collections pour les musées. Certes, il convient d'en reconnaître la nécessité, mais le groupe socialiste ne partage pas la position consistant à opposer les projets entre eux en réduisant l'Usine à rester l'unique et dernier bâtiment de culture alternative au centre-ville genevois.

Pour ce qui est des projets d'arrêté déposés par le Conseil administratif et de l'amendement des Verts, nous adhérons pleinement aux intentions qui les sous-tendent. Je ne sais pas encore si, formellement et d'un point de vue parlementaire, le groupe socialiste adoptera plutôt l'amendement des Verts ou le projet d'arrêté PA-115 amendé par nos soins, mais j'espère en tout cas que son intention politique a été bien comprise.

**M. Adrien Genecand (R).** Je commencerai par m'exprimer au sujet de la salle pluridisciplinaire prévue sous le Carré-Vert. Pour ma part, je suis dans

l'incompréhension totale. Nous avons donné à trois coopératives le mandat d'élaborer un projet, le délai de dépôt des dossiers auprès de la Coopérative de l'habitat associatif (Codha) ayant été fixé au 30 septembre 2010; or, je sais de source sûre que des projets ont été déposés...

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Il y en a eu 80!

*M. Adrien Genecand.* Merci, Monsieur Pagani. Je ne comprends donc pas pourquoi vous nous demandez 450 000 francs pour étudier la faisabilité d'un projet déjà élaboré par d'autres...

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* C'est pour une deuxième salle! Il n'y en a qu'une de prévue, pour l'instant!

*M. Adrien Genecand.* J'ai bien compris, mais je ne vois pas comment la construction d'une deuxième salle sera possible, vu le nombre de logements prévus au-dessus. M. Mugny l'a déjà dit, notamment dans son intervention de l'autre jour à la radio. Il me semble que, si des études correctes avaient été menées dès le départ pour une bonne utilisation du sol et du sous-sol d'Artamis, la construction d'une telle salle pluridisciplinaire, si elle avait été possible, aurait d'emblée été prise en compte. Je ne vois donc pas comment nous pourrions maintenant inventer des mètres carrés en sous-sol que nous n'avons pas trouvés auparavant, mais je me réjouis d'écouter vos propositions à ce sujet, Monsieur Pagani. En tout cas, nous sommes dubitatifs quant à l'opportunité de dépenser près d'un demi-million de francs pour étudier une solution qui nous aurait échappé lors d'un premier examen.

En ce qui concerne les réservoirs de la Bâtie, tant mieux si le projet peut être réalisé en partenariat avec l'Etat, sans que la Ville n'ait rien à dépenser... (*Remarque de M. Pagani.*) Je n'ai peut-être pas bien compris... Quoi qu'il en soit, ces réservoirs ne me semblent pas tout à fait propices à l'aménagement d'un espace pour la musique amplifiée, et cela pour des questions de sorties de secours, de sécurité. A mon avis, nous risquons la fermeture de la salle assez rapidement.

Une chose me surprend, dans ce débat. Finalement, tous les objets que nous examinons portent sur les lieux de sortie alternatifs en ville de Genève. Or, je ne comprends pas pourquoi il nous faut travailler dans une telle urgence. A l'époque, nous avons déposé la motion M-913 pour demander une utilisation plus rationnelle du bâtiment de la Fondation de Saint-Gervais, qui est sous-occupé.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

En outre, la Ville possède depuis de longues années des terrains où il serait possible de créer des salles de concert; je pense notamment à la zone industrielle des Charmilles, qui se prête beaucoup mieux à ce genre d'activités nocturnes que les lieux habités du centre-ville. Le groupe radical – et je crois également le groupe libéral, mais en tout cas les jeunes libéraux-radicaux – en ont la certitude: la clé de ce débat, c'est les zones industrielles. Je rappelle, d'ailleurs, qu'au début l'Usine se trouvait dans une zone industrielle. Les lieux de culture alternative se créent sur des zones industrielles désaffectées que l'on investit. Voilà ce que nous devons faire!

La zone industrielle des Charmilles n'est plus occupée – ou très peu – et présente un réel enjeu dans ce sens. Il faut occuper ces lieux inutilisés pour construire des salles de concert, au lieu d'aller les mettre à des endroits où de nombreux citoyens habitent, ce qui créerait automatiquement des difficultés. Tel est déjà le cas avec l'Usine: qu'on l'admette ou pas, il y a des problèmes avec les riverains.

Mesdames et Messieurs, pourquoi vouloir créer aujourd'hui sur l'ancien site d'Artamis une salle qui causera des nuisances et qui posera des problèmes au Conseil municipal, alors que la Ville possède des terrains pour ce faire hors des zones problématiques? Je vous l'ai dit, la zone industrielle des Charmilles ou le bâtiment de Saint-Gervais offrent de vraies solutions; d'un point de vue pragmatique, nous savons que ces emplacements ne poseraient pas de problèmes à l'avenir – ou en tout cas pas à courte échéance – si nous y mettions une salle de concert. Tel n'est pas le cas du Carré-Vert.

Mesdames et Messieurs, ce soir, montrons-nous visionnaires et laissons tomber cette salle pluridisciplinaire – ou plutôt cette boîte de nuit – prévue sous le Carré-Vert. Réfléchissons – j'encourage également le Conseil administratif à le faire – à utiliser les lieux que la Ville possède et où aucun problème de nuisances ne se poserait. N'allons pas bricoler maintenant des ajouts sur un projet déjà étudié, en cours de réalisation, où il est évident qu'une telle implantation serait problématique.

En outre, il faut tenir compte d'une certaine complémentarité entre la rive gauche et la rive droite: nous avons déjà l'Usine sur la rive gauche, pourquoi n'installerions-nous pas cette Usine bis que certains appellent de leurs vœux sur la rive droite, dans la zone industrielle des Charmilles?

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Chers collègues, nous avons bien entendu les arguments des uns et des autres. Je remercie M. Genecand d'avoir mis le doigt sur un certain nombre de problèmes qui se poseront effectivement, si nous réalisons tout ce que demandent ici les Verts et les socialistes.

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

J'en viens plus concrètement à l'amendement des Verts à la proposition PR-832, qui demande une salle culturelle autogérée dans le sous-sol d'Arta-mis. Nous comprenons très bien leur démarche, et nous sommes d'accord pour qu'il y ait une salle de spectacle à cet endroit – à condition qu'elle accueille de la danse... Si c'est de la musique amplifiée, nous pouvons être certains qu'elle sera très amplifiée... Et je ne pense pas que les habitants des environs supporteront cela très longtemps. Comme l'a très bien dit M. Genecand, pourquoi se créer maintenant des problèmes, alors que nous pouvons trouver d'autres solutions?

Le Conseil administratif vient de nous faire deux propositions qui, à mon avis, sont intéressantes. Je pense d'abord aux réservoirs de la Bâtie. Là-bas, nous disposerons de 4000 ou 5000 m<sup>2</sup> près de la zone industrielle, et aucun problème de nuisances sonores ne pourra se poser. Ce projet est donc un beau challenge. De plus, le délai de réalisation d'un an et demi me paraît correct. Inutile d'imaginer que nous disposerons d'une nouvelle salle d'ici au week-end prochain...

J'aimerais également m'exprimer en ce qui concerne les lieux alternatifs, car je fais partie de ceux qui les connaissent bien – y compris l'Usine. A l'époque, nous ne les avons pas demandés à la mairie! Que ce soit pour y faire de la musique ou pour y habiter, nous les avons pris, tout simplement! A présent, nous nous retrouvons dans une situation complètement paradoxale où la culture alternative est institutionnalisée, c'est-à-dire que, tout en continuant à se prétendre alternative, elle demande par ailleurs des financements aux autorités. Il y a là une contradiction que j'ai quelque peine à assumer, moi qui ai déjà utilisé la pince pour ouvrir une porte. Quand on me parle de culture alternative, dans ce cas-là, j'ai l'impression que l'on se trompe de mots. La culture dont il est question ici, c'est celle des lieux de fête où l'on peut entendre de la musique amplifiée; je veux bien, mais ne disons pas que c'est de la culture alternative! Elle n'a strictement rien d'alternatif, pas plus que la musique jouée dans ces salles!

Mon groupe ne votera pas l'amendement des Verts, car il nous semble excessif et, comme l'a très bien dit M. Genecand, ce n'est pas le moment de se créer des problèmes inutiles. Par contre, les deux projets d'arrêté présentés par le Conseil administratif nous semblent plus raisonnables et acceptables.

J'entends bien que tout le monde veuille disposer d'un lieu au centre-ville – et, d'ailleurs, moi aussi! Mais, pour aménager un espace de concert aussi grand que celui qui est demandé, il faudra sortir du centre-ville, car cela impliquerait de construire des parkings – or, de ce côté de l'hémicycle, nous sommes tous contre les parkings! Que faire? Imaginez-vous que les gens qui se rendent dans une salle de 2500 places arriveront à pied? Et qu'ils en repartiront à 3 h du matin à pied? Cette manière de voir la ville est sans rapport avec la réalité et ne tient pas compte des contraintes urbaines.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

Mais s'il y a un peu de musique à Artamis, c'est parfait – un concert de piano m'irait très bien, et je suis certaine que les habitants du nouvel écoquartier apprécieraient d'avoir une salle de musique pour ce genre de manifestations. Mais imposer de la musique amplifiée à cet endroit me paraît vraiment surréaliste. On a voulu la campagne en ville dans un nouvel écoquartier dont tous les projets s'inscrivaient dans la perspective d'un retour à la nature, avec des espaces de vie, des espaces verts, de la convivialité... Et voilà que l'on veut maintenant mettre une salle de musique amplifiée au milieu de tout cela! C'est incompatible! La musique amplifiée, c'est très urbain! Rien à voir avec la campagne en ville!

Je répète, comme l'a fait M. Genecand, qu'il existe des espaces plus adéquats pour écouter ce genre de musique dans les zones industrielles ou même à l'extérieur de la ville. Il est vrai que je n'ai plus l'âge d'aller danser tous les soirs et que ma position est moins véhémement que celle de certains jeunes qui interviendront tout à l'heure. Cependant, contrairement à ce qu'ils peuvent imaginer, je ne suis pas née à 60 ans et, à l'époque, j'avais aussi du goût pour ces musiques-là.

A nos yeux, les projets d'arrêté PA-115 et PA-116 du Conseil administratif sont fédérateurs et nous pouvons tous nous y rallier. Par conséquent, votons-les, car ils sont raisonnables. C'est en tout cas ce que mon groupe fera très volontiers.

Je répète que l'amendement des Verts, à mon avis, est très excessif, d'autant plus qu'ils veulent une salle culturelle autogérée. Mais, si la Ville construit la salle et assume tous les travaux d'infrastructure, elle devra discuter très sérieusement avant d'envisager de la céder en autogestion. Pour notre part, nous nous abstenons sur l'amendement des Verts, car nous estimons qu'il ne correspond pas à la réalité de notre ville.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** J'ose encore faire partie des jeunes dont parlait M<sup>me</sup> Salika Wenger... Oui, j'aimerais bien avoir à nouveau un lieu pour aller danser! Mais je m'étonne quand même que tout le monde, dans cette enceinte, interprète notre amendement au-delà de ce qui est écrit. Si l'objectif est peut-être d'avoir à Artamis une salle pour la musique amplifiée, notre amendement ne parle en aucun cas de musique amplifiée ou non. Or, tout le débat semble se fixer là-dessus. Je relis donc notre amendement, qui consiste à compléter comme suit l'article premier de l'arrêté de la proposition PR-832:

*Projet d'amendement*

*«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 570 000 francs destiné (...) et d'au moins une salle culturelle autogérée, ouverte au public et nocturne, notamment pour accueillir des concerts, DJ et buvette,*

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

*salle qui serait insonorisée et dont les accès seraient construits de sorte à éviter les nuisances (tunnels), sur les anciens terrains des SIG à la Jonction...»*

Bien que cet amendement n'ait pas l'air de faire l'unanimité – pour l'instant – je suis quand même contente qu'il nous ait au moins permis de lancer le débat. Grâce à lui, le Conseil administratif s'est emparé très rapidement de cette problématique, et c'est heureux. Néanmoins, il est regrettable que ce débat n'intervienne que maintenant, et que l'exécutif ait tant attendu pour nous pondre, en deux jours, ces deux projets d'arrêté.

Je rappelle que les Verts avaient déjà déposé un amendement à la motion M-742 pour demander des lieux publics avec «scène et buvette» dans le cas de l'ancien site d'Artamis, et cela sans succès. De même, malgré les pétitions de l'UECA, rien ne s'est passé!

Par conséquent, même si notre amendement à la proposition PR-832 fâche tout le monde, au moins, il aura eu l'avantage de relancer un peu la machine! (*Remarques sur les bancs socialistes.*) Il ne fâche pas tout le monde... Quelques socialistes en sont ravis également, j'en suis fort heureuse!

Genève a besoin de lieux de culture, la pénurie en la matière sévit depuis longtemps et cela fait plusieurs années que l'UECA et l'Usine tirent la sonnette d'alarme. Mais cela fait tout aussi longtemps que nous voyons ce genre de salles disparaître, notamment avec la fin des squats – laquelle se fait d'ailleurs sans aucun relogement des lieux ouverts au public qu'ils accueillait. Voilà comment le problème a commencé. M<sup>me</sup> Wenger nous dit qu'il est dommage d'institutionnaliser la culture alternative, mais il n'en est rien! Simplement, la culture alternative s'est toujours déplacée d'une friche à une autre, d'un lieu abandonné à un autre, et il se trouve que ces lieux n'existent plus, aujourd'hui. Par conséquent, il revient à la municipalité et à l'Etat de trouver des solutions; c'est normal.

Je rappelle que plusieurs lieux de culture alternative ont été fermés récemment, et que l'Usine se retrouve complètement saturée. Elle ne cesse de tirer la sonnette d'alarme, comme je l'ai dit, mais personne ne l'écoute. Elle doit maintenant fermer ses portes à partir de minuit, tant il y a de monde qui veut entrer; cette affluence engendrera des problèmes de sécurité que l'Usine ne pourra pas gérer, s'il n'y a pas d'amélioration, et des nuisances sonores pour le voisinage. Par conséquent, elle a adopté une attitude hyper responsable en affirmant que la situation ne peut pas continuer ainsi et que ce n'est pas à elle de payer les pots cassés. Dans cette perspective, nous soutenons pleinement la grève de l'Usine – tout en espérant quand même qu'elle s'arrêtera bientôt, preuve que nous aurons trouvé des solutions.

Les responsables des lieux ne manquent en aucun cas au respect de la convention qui les lie avec la Ville, puisque celle-ci demande de promouvoir les musiques

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

électroniques au Zoo – je ne connais pas vraiment le détail pour les autres salles. Pour ma part, quand je vois une manifestation dans la rue pour la musique électronique, je me dis que sa promotion est assurée, et même assez largement...

J'aimerais rappeler que, si nous nous retrouvons dans la situation que nous déplorons actuellement, c'est parce que, depuis des années, le Conseil administratif – mais je reconnais que ce n'était pas le même qu'aujourd'hui – n'a pas voulu écouter les Verts...

*M. Gérard Deshusses (S).* Il faut toujours écouter les Verts...

*M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.* Oui, il faut toujours écouter les Verts! Merci, Monsieur Deshusses! J'insiste sur le fait que le collectif Pour que pousse Coquelicot, qui réunissait des artistes, des architectes et des artisans dont certains étaient déjà actifs sur le site d'Artamis, avait élaboré un projet d'aménagement avec la Ville; or, quelques jours avant la signature de la convention, cette dernière les a évincés de manière totalement injuste! Si Pour que pousse Coquelicot avait pu continuer à participer au projet, nous n'en serions pas là aujourd'hui!

En effet, la problématique des lieux culturels aurait été réfléchi en amont, avec les constructeurs de logements et les futurs habitants de l'écoquartier. C'est d'ailleurs ce que nous demandons depuis longtemps en réclamant l'encadrement de la participation citoyenne, dont nous parlons si souvent dans cette enceinte. Je tiens à souligner que, si Pour que pousse Coquelicot n'est plus partie prenante dans le projet d'écoquartier, c'est parce que la Ville ne lui a laissé qu'une petite place que ses représentants ont considérée comme un simple alibi; ils ne voyaient donc pas l'intérêt de collaborer dans ces conditions.

Je veux bien admettre que, aux yeux de certains, notre amendement à la proposition PR-832 soit trop précis. Mais pourquoi une telle précision? Parce que cela fait des années que nous réclamons quelque chose et que nous avons l'impression que le Conseil administratif fait semblant de ne pas comprendre quoi. Alors, cette fois, nous disons tous les mots! Nous utilisons les termes «ouverte au public et nocturne», «salle qui serait insonorisée», «salle culturelle autogérée», «buvette». Sinon, nous risquons de nous retrouver avec une salle de musique amplifiée où nous n'aurons pas le droit de boire de la bière! Cela résoudrait peut-être certains problèmes, mais ce serait tout de même moins amusant et attractif, reconnaissons-le!

Nous avons entendu, tout à l'heure – et nous en sommes ravis – Patrice Mugny nous dire que le Conseil administratif serait d'accord de construire à Artamis une salle de 200 à 500 personnes. Jamais il n'a été question de faire autre chose! Telle

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

est d'ailleurs la demande de l'UECA, qui a quand même bien étudié les besoins actuels en ville, et telle est aussi notre souhait depuis le début.

Nous ne voulons pas une Usine bis, mais un lieu festif nocturne de culture alternative où écouter des artistes de la région ou venus de plus loin, des artistes de pointe qui ne peuvent pas se produire dans des lieux plus conventionnels. L'Usine peut accueillir 700 personnes dans la salle du haut, et environ 800 personnes dans celle du bas, je crois, sans compter le Moloko. On n'est pas du tout dans les mêmes proportions, pour Artamis! Là-bas, il n'y aura jamais un afflux de 2500 personnes aux accès de la salle. En tout cas, notre demande est urgente, et nous aimerions qu'elle soit entendue.

Par ailleurs, je ne pense pas que la réalisation de cette salle causera des problèmes de nuisances sonores. En effet, pour la première fois, nous avons l'opportunité de construire un lieu en réfléchissant à cette problématique en amont. Il ne s'agit pas d'adapter un local existant à un certain type de culture peut-être un peu bruyante, mais de concevoir une infrastructure en tenant compte de la question sonore dès l'élaboration du projet. Pour notre part, nous n'avons donc pas les mêmes réticences que les autres groupes en la matière.

De plus, nous pouvons réfléchir à faire déboucher les tunnels d'accès à cette salle à des endroits non habités. C'est tout à fait possible, dans le secteur concerné: il y a le quai du Rhône, la rue des Gazomètres – certains ont même parlé du cimetière, mais j'avoue que je ne suis pas convaincue par cette éventualité... Néanmoins, tout peut se discuter, puisque le cimetière est aussi un parc public très agréable...

M. Mugny s'est plaint du fait que le Conseil administratif aurait été mis en cause dans la disparition des lieux de culture alternative. Mais cela n'a rien de réel! Personne, ici, ne remet en cause le Conseil administratif! Personne ne prétend qu'il est fautif, dans cette affaire. Mais il n'est pas correct de prétendre que c'est l'Etat qui ferme ces établissements et que la Ville paie les pots cassés. Non, elle essaie juste de trouver des solutions en adoptant des démarches cohérentes.

Il est vrai que, pour notre part, nous voulons des lieux alternatifs au centre-ville et non à des endroits éloignés où il faut se déplacer en voiture, cela d'autant plus que l'on rentre souvent de ce genre de soirée dans des états peu convenables pour conduire... Nous voulons des lieux accessibles, autant géographiquement que du point de vue de leur facilité d'accès – et accessibles à tous, indépendamment du porte-monnaie ou du style de chacun.

Nous sommes très contents de voir arriver toutes les propositions qui nous sont faites, dans ce débat, et je vais vous dire ce que nous en ferons, Mesdames et Messieurs. Les Verts accepteront sur le siège les deux projets d'arrêté du Conseil administratif PA-115 et PA-116 concernant la salle d'Artamis et les réservoirs

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

de la Bâtie, puisqu'ils ne sont pas mauvais. Néanmoins, nous maintenons notre amendement à la proposition PR-832, qui sera sans doute renvoyée en commission afin de pouvoir en débattre plus en détail. Quant aux motions M-937, M-939 et M-943, pour nous, c'est tout positif, et elles nous conviennent toutes les trois.

M. Genecand s'est étonné de notre amendement, sous prétexte que trois opérateurs sont déjà en train de construire des logements sur le site d'Artamis et que l'un d'eux a justement lancé un projet pour une salle pluridisciplinaire. C'est très bien, mais...

**La présidente.** Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.* Je conclus. Nous avons toujours dit que nous voulions que la Codha construise, mais nous estimons que c'est à la Ville de construire ses lieux publics, car elle est chargée des espaces de vie commune. Ensuite...

**La présidente.** Vos dix minutes de temps de parole sont écoulées, Madame Klopmann!

*M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.* Je rappelle juste une dernière chose. Même si c'est la Ville qui construit la salle culturelle que nous demandons, nous souhaitons que soit établie une convention avec les personnes qui s'en chargeront ensuite, afin que ce lieu soit autogéré tout en restant sous la coupe de la municipalité.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** M<sup>me</sup> Klopmann prétend que le Conseil administratif aurait mieux fait d'écouter les Verts... Pour ma part, je constate que ça fait vingt ans que les Verts sont chargés de la culture au niveau du Conseil administratif. Par conséquent, s'ils n'arrivent pas à faire passer leur message, c'est qu'il doit y avoir un réel problème au sein de leur parti.

En tout cas, si le salut se réduit au programme que propose la Verte Klopmann, eh bien, je renonce au paradis! Et c'est très dur, pour un démocrate-chrétien, de renoncer au paradis... Mais nous ne voulons en tout cas pas de ce paradis-là.

Les démocrates-chrétiens ont un peu de peine avec la «culture alternative», cette terminologie que l'on ne cesse de nous ressasser au Conseil municipal. Nous pensons qu'il y a une culture en général qui comprend des formes dif-

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

férentes d'expression, et que cela pose de véritables problèmes de locaux dans notre canton, en raison de l'exiguïté de son territoire. Nous ne sommes pas d'avis que la solution réside uniquement dans les zones industrielles, mais plutôt qu'il faudra trouver un mix.

A ce titre, je félicite le Conseil administratif – qui ne m'écoute pas... (*Les membres du Conseil administratif bavardent.*) Je répète: à ce titre, je félicite le Conseil administratif – qui ne m'écoute toujours pas... Je répète encore: à ce titre, je félicite le Conseil administratif... C'est la troisième fois que je commence ma phrase! Je vous fais remarquer, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif n'écoute jamais l'Entente, même quand elle veut lui adresser des compliments! Donc, j'aimerais féliciter le Conseil administratif de ne pas céder aux pressions, dans la situation actuelle de ce dossier, et de tenir compte du contexte pour proposer des solutions intelligentes. Telle est la raison pour laquelle nous accepterons les projets d'arrêté PA-115 et PA-116.

Mais nous pensons également que, dans ce canton, on renonce trop souvent à explorer certaines voies. L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a développé toute une théorie sur la *Deep City*, un de ses professeurs ayant trouvé que l'on pouvait creuser plus profondément dans le sous-sol des villes. Eh bien, moi, je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas de même sur le site d'Artamis, en faveur de cette deuxième salle pluridisciplinaire que nous propose le Conseil administratif.

J'aimerais également plaider en faveur d'une approche concertée et raisonnable, qui ne cède pas à la pression ni à la démagogie – qu'elles soient le fait des Verts, des socialistes ou d'autres – une approche promue par un Conseil administratif responsable, chargé de gérer des lieux. En tout cas, on ne peut pas dire que notre exécutif n'ait pas fait les efforts nécessaires dans ce sens. Je le signale aux représentants de la gauche, qui sont sans cesse en train de critiquer leur propre Conseil administratif. Nous, au centre et à droite, nous constatons ses réels efforts pour aller dans le bon sens et trouver des solutions. Nous espérons que ces dernières seront les plus diversifiées possibles.

Nous approuverons la motion M-937 concernant les réservoirs de la Bâtie, de même que la motion M-939 – qui lui est complémentaire – et la motion M-943 intitulée «Pour un soutien affirmé à des lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs afin de redonner vie à Genève».

Ceux qui nous parlent toujours de culture alternative l'opposent constamment à la culture traditionnelle, tout en opposant également la gauche et la droite à ce sujet. Je pense que, face à des problématiques de ce type, nous ferions mieux de nous mettre tous ensemble pour trouver des solutions, comme nous l'avons fait après la fermeture du Moa Club. Unis, nous ouvrirons plus de portes, comme c'est le cas maintenant avec le Stade de Genève. En ce qui concerne les salles

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

de concert, il existe certainement encore d'autres solutions, et nous aurions intérêt à nous mettre ensemble pour les trouver, au lieu de nous tirer sans arrêt dans les pattes, comme nous avons trop l'habitude de le faire. Hélas, c'est bien ce qui s'est passé hier soir au cours de notre lamentable débat sur la fête du 31 décembre...

En ce qui concerne l'amendement des Verts, comme la représentante d'A gauche toute! l'a dit tout à l'heure, il est excessif et nous ne pourrions pas le suivre; nous le refuserons donc.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L).** J'interviens juste pour faire une petite remarque. Je regrette que nous traitions la motion M-937 sur les réservoirs du bois de la Bâtie en l'absence de M. Tornare. En effet, le bois de la Bâtie fait actuellement l'objet d'une étude de réaménagement en extenso pilotée par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), et je doute que nous puissions traiter de l'affectation des réservoirs séparément. La présence de M. Tornare aurait été intéressante, car il aurait pu nous préciser quels étaient les projets étudiés et leur degré d'avancement.

**M. Adrien Genecand (R).** Je salue l'intervention de M<sup>me</sup> Wenger... Eh oui, c'est rare, mais cela arrive quand même! Il faut absolument, ce soir, que nous ne fassions pas l'erreur de voter l'amendement des Verts pour une salle pluridisciplinaire dans un lieu habité par 1000 personnes – et ce chiffre ne recouvre que les habitants des immeubles au-dessus, alors que la Jonction est déjà un quartier extrêmement dense. C'est une erreur de créer un lieu de sortie à cet endroit, à quelques centaines de mètres de l'Usine. Montrons-nous donc un peu visionnaires!

M<sup>me</sup> Klopmann dit qu'elle veut un lieu alternatif au centre-ville; d'accord, mais le centre-ville s'étend plus loin que le seul quartier de la Jonction! Quand on est à 2 km de l'île Rousseau, à mon sens, on est encore au centre-ville. Par conséquent, la zone industrielle des Charmilles me paraît une excellente alternative à ce projet de salle sur l'ancien site d'Artamis. Elle répondrait au manque qui résulte de la fermeture du Moa Club, laquelle a amputé Vernier de tout lieu de sortie. Il serait assez intelligent, selon moi, de ne pas concentrer tous les lieux de ce genre au centre-ville, mais d'en implanter dans la zone industrielle des Charmilles, ne serait-ce que pour éviter de concentrer toutes les nuisances au même endroit, aux dépens des habitants de la Jonction.

Nous proposons donc – et nous déposerons cet amendement sur le bureau – de voter 450 000 francs non pas pour une deuxième salle pluridisciplinaire sous le Carré-Vert, mais pour étudier son implantation dans les zones industrielles, en modifiant ainsi l'article premier du projet d'arrêté PA-115, qui devient:

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs*Projet d'amendement*

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 450 000 francs pour la construction de lieux de sortie et de culture sur les zones industrielles, propriété de la Ville de Genève.»

Ainsi, nous éviterons des problèmes futurs. Il faut faire preuve d'une certaine vision, à ce niveau. De toute façon – M<sup>me</sup> Wenger l'a dit avant moi – ce n'est pas d'ici au week-end prochain que nous ouvrirons une nouvelle salle. Nous sommes en situation de pénurie, alors réfléchissons et ne reproduisons pas les erreurs passées. Mettons ces lieux de sortie qui créent des nuisances – c'est une affirmation! – à des endroits où l'on sait qu'ils n'embêteront pas le Conseil municipal deux mois déjà après leur ouverture. Prenons un peu de hauteur, ne fonçons pas tête dans le guidon!

Je vous en conjure, Mesdames et Messieurs, ne votez pas l'amendement des Verts, mais acceptez le nôtre, de sorte à prévoir cette salle dans les zones industrielles. Pour ce faire, il faudra évidemment modifier la loi. C'est pourquoi nous déposons un second amendement pour donner ce mandat à l'exécutif:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'effectuer la démarche auprès du Conseil d'Etat afin de modifier la loi régissant les zones industrielles pour y permettre l'installation de lieux de sortie ainsi que de culture.»

Je le répète, Mesdames et Messieurs, ralliez-vous à nos amendements, afin que nous puissions créer des lieux de sortie à des endroits qui ne posent pas de problèmes, qui sont là pour ça et qui contribueraient à une meilleure répartition géographique de ce genre de salles, au lieu de toutes les concentrer dans l'hypercentre.

Ne faites pas l'erreur, ce soir, de voter une Usine bis à 100 mètres de l'Usine actuelle! Cela ne sert à rien! Nous pouvons très bien aller quelques kilomètres plus loin, tout en restant au centre-ville. Genève ne se réduit pas exclusivement à la Jonction! Les jeunes qui fréquentent l'Usine ne viennent pas que de ce quartier, mais de tout le canton – et donc aussi de la rive droite. Par conséquent, implantons plutôt un lieu de sortie sur la rive droite, au lieu de construire une deuxième salle pluridisciplinaire à quelques pas de l'Usine.

Pour notre part, nous voterons le renvoi en commission de la proposition PR-832 et du million et demi de francs qu'elle demande. J'invite le Conseil municipal à accepter nos amendements au projet d'arrêté PA-115, afin de choisir la bonne direction qui nous permettra de créer un petit bol d'air pour l'avenir des

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

lieux de sortie à Genève. Réfléchissons et agissons de manière stratégique, en ayant une certaine vision pour le futur.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale que nous sommes saisis d'un nouvel amendement de MM. Hohenweg et Carasso, visant à ajouter le mot «concerts» à l'article premier du projet d'arrêté PA-115:

*Projet d'amendement*

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 450 000 francs (...) d'une salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, *concerts*, etc.)...»

**M. Guy Dossan (R).** Je ne parlerai pas de l'opportunité ou non d'une salle de concert de musique amplifiée, d'autres l'ont déjà fait beaucoup mieux que moi. J'aimerais simplement exprimer quelques doutes que j'ai sur certains points évoqués dans ce débat.

Je commence par l'amendement des Verts à la proposition PR-832. Ils nous disent que l'on créera des tunnels d'accès à la salle pluridisciplinaire hors des zones de logements, afin que les habitants ne soient pas dérangés. M<sup>me</sup> Klopmann nous a parlé de la rue des Gazomètres, tout à l'heure... Là, il est vrai que les habitants de l'écoquartier seront tranquilles, mais ceux de la rue des Jardins apprécieront! Je me demande comment, physiquement, trouver dans ce quartier des endroits non habités pour faire déboucher ces tunnels d'entrée et de sortie.

Quant au cimetière des Rois, je doute que l'on puisse faire aboutir des tunnels au milieu du panthéon genevois! Une autre possibilité, c'est le Rhône! Et une fois sorti, on n'y reviendra plus... Bref, nous parlons ici de zones densément habitées. J'allais souligner que le projet des Verts est du bouillon pour les morts, mais vu ce que je viens de dire à propos du cimetière, ce serait un peu mal placé!

Les tunnels posent également un problème de sécurité, qui deviendra évident lorsque tout le monde voudra sortir de la salle en même temps. L'idée semble peut-être bonne, mais il suffit de réfléchir un peu pour comprendre que son application sera très difficile.

Je passe maintenant aux amendements du Conseil administratif. S'agissant d'Artamis, M. Pagani nous a expliqué tout à l'heure qu'il ne savait pas où il serait possible de construire une deuxième salle en sous-sol qui n'empiète pas sur les dépôts pour les collections des musées ou sur le parking. Etant donné la confi-

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

guration du quartier, je ne vois pas d'autre possibilité que d'implanter cette salle sous les locaux prévus dans la proposition PR-832. Mais, dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi on nous demande 450 000 francs en plus. Il suffit de modifier le programme du concours d'architecture, et nous verrons bien ce qui nous sera proposé par les candidats.

Enfin, je ne comprends pas non plus pourquoi le magistrat nous a dit que le cas des réservoirs de la Bâtie était l'inverse de celui de l'Alhambra. Cela me plairait de penser que la Ville refile à l'Etat un bien qui risque de lui coûter cher... Cependant, dans le cas de la cession de l'Alhambra, je ne me rappelle pas que l'Etat ait payé quoi que ce soit en vue de la rénovation de la salle; la preuve: nous avons voté récemment plusieurs dizaines de millions de francs pour effectuer ces travaux! Or, le projet d'arrêté PA-116 du Conseil administratif nous propose de voter un crédit d'étude pour la réaffectation des réservoirs de la Bâtie. Puisque la Ville doit payer, je ne vois pas en quoi ce cas est le contraire de celui de l'Alhambra.

Finalement, si nous votons les 700 000 francs du crédit d'étude, nous risquons bien d'entendre ensuite l'Etat nous dire que la Ville doit effectuer tous les travaux à ses frais – au début, ils étaient évalués à 7 millions de francs, mais nous savons maintenant qu'ils coûteront le double – avant de lui refile la salle toute faite! Je ne comprends pas cette logique... Soit nous sommes dans un cas contraire à celui de l'Alhambra, et nous refilons le tout à l'Etat – études de réalisation et travaux de rénovation compris, qu'il se débrouille! Soit nous effectuons les travaux, mais nous gardons la salle! Sinon, nous serons perdants à tous les coups!

Je veux bien que le Conseil administratif nous demande de dépenser de l'argent pour les réservoirs de la Bâtie, mais il ne faut pas nous présenter la chose de cette façon! Dans le projet d'arrêté PA-116, il nous dit que nous devons voter 700 000 francs pour voir ce que nous pouvons faire de ce lieu! Je ne vois pas en quoi l'Etat participe!

Voilà ce que je tenais à dire dans ce débat, au-delà des questions d'opportunité ou non de l'implantation de nouvelles salles de concert à Genève, dont d'autres avant moi ont parlé excellemment; il me semblait utile de soulever certains points qui ne me paraissent pas très clairs dans cette affaire.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** J'ai demandé la parole pour répondre à un certain nombre de questions et clarifier quelques points avant l'issue du débat, quelle qu'elle soit.

Je commence par vous, Monsieur Dossan. Je comprends parfaitement votre perplexité quant au crédit d'étude de 700 000 francs pour les réservoirs de la Bâtie. Mais, pour remettre des bâtiments comme ceux-là à l'Etat, il faut du temps, nous devons engager un notaire, et ainsi de suite; cela peut prendre une année.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

De toute façon, nous devons repasser devant le Conseil municipal, afin de lui demander l'autorisation de céder ce bien à l'Etat pour un franc symbolique. Nous nous sommes donc dit, vu ce délai, que nous pouvions effectuer entre-temps l'étude de la réaffectation des réservoirs – c'est en tout cas ce qui est prévu pour le moment – et la vendre à l'Etat au moment du transfert.

Mais rassurez-vous: avant de dépenser ces 700 000 francs, nous établirons une convention avec l'Etat pour nous assurer qu'il nous achètera le fruit de l'étude et assumera lui-même les travaux. Nous ne déclencherons pas cette étude autrement. Si nous vous demandons de voter ce projet d'arrêté sur le siège, ce soir, c'est pour ne pas perdre de temps et agir au bon moment. J'espère avoir été clair par rapport à ce crédit de 700 000 francs.

M<sup>me</sup> Aubry Conne a regretté l'absence de M. Tornare, toujours au sujet du projet de réaffectation des réservoirs de la Bâtie. Mais il était présent ce matin à la réunion du Conseil administratif, qui s'est prononcé unanimement en faveur du projet d'arrêté PA-116. Par conséquent, M. Tornare est parfaitement au courant de l'évolution du dossier. Bien sûr, nous avons pris garde à ce qu'il n'y ait pas contradiction entre le travail du SEVE à la Bâtie et la question des réservoirs. Madame Aubry Conne, si M. Tornare n'est pas là ce soir, ce n'est pas parce que nous l'avons exclu du débat! Il suit cette affaire avec nous.

Quant à M. Carasso, il a mentionné tout à l'heure certains éléments qui sont faux... (*M. Carasso bavarde.*) Ce serait bien qu'il m'écoute, car je m'appête à répondre à son intervention précédente!

Dans l'affaire de l'écoquartier Jonction, je précise que le dépôt des collections patrimoniales n'est pas remis en cause. Il fait l'objet d'une décision très claire. D'ailleurs, sa surface ne sera pas de 15 000 m<sup>2</sup>, mais de 10 000 m<sup>2</sup>. Il ne faut pas opposer les projets: il n'y aura pas d'autre dépôt, alors que nous avons d'autres salles – ce qui manque, c'est des lieux alternatifs bon marché. Mais il est hors de question de toucher au dépôt, qui aurait d'ailleurs nécessité 18 000 m<sup>2</sup> et que nous avons déjà dû réduire à 10 000 m<sup>2</sup>, car il était impossible de faire mieux avec le parking.

Les collections qui seront entreposées là constituent notre patrimoine; c'est aussi de la culture! Actuellement, une grande partie des trésors du Musée d'ethnographie ne sont plus montrables, car ils ont été conservés dans des greniers surchauffés. Il est tout de même dommage que notre patrimoine se dégrade ainsi! Donc, ne rabotons pas davantage le dépôt d'Artamis car, à force de limiter sa superficie, il ne restera plus aucun endroit pour mettre à l'abri ne serait-ce que les œuvres les plus importantes de notre patrimoine.

Par conséquent, nous ne pouvons pas prévoir de construire une salle de concert en sous-sol à Artamis. Le Conseil administratif n'a jamais parlé de salle

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

enterrée! Il a simplement évoqué la possibilité d’implanter une deuxième salle – mais je reviendrai sur ce sujet en abordant les amendements de M. Genecand. Nous estimons qu’il serait possible de construire un local partiellement enterré, par exemple à 4 m de profondeur en sous-sol et jusqu’à 5 m de hauteur hors sol. S’il est insonorisé, cela ira.

J’insiste sur le fait que la question de l’insonorisation ne dépend pas de l’implantation de la salle en sous-sol ou en surface. Quand l’Usine sera insonorisée, le problème du bruit ne se posera plus. En revanche, les nuisances causées par les entrées et sorties du public demeureront. Dans le cas d’Artamis, ce n’est pas le bruit des concerts donnés à l’intérieur de la salle qui nous inquiète, mais bien celui des gens qui s’y rendraient. Par conséquent, il ne s’agit pas de savoir s’il faut enterrer cette deuxième salle, mais de décider ou non de la construire! D’après les informations du département des constructions et de l’aménagement, il y aurait de la place pour implanter une deuxième salle à Artamis, d’une manière ou d’une autre.

Je réponds maintenant à M. Genecand. La première salle devrait servir de forum. Nous avons pensé qu’il serait bon d’avoir un lieu de réunions, de rencontres, de débats, qui n’aurait pas les mêmes exigences qu’une salle de spectacle, notamment pour des questions de hauteur. Ce forum pourrait, certes, accueillir des spectacles – le plan des travaux en fait foi – mais d’un certain calibre et ne faisant pas trop de bruit, alors que la deuxième salle serait, quant à elle, une véritable salle de spectacle.

Le principe de l’autogestion ne pose pas de problème. Je signale que, actuellement, des dizaines de conventions lient la Ville à des partenaires qui gèrent leur salle. Je citerai l’exemple du Théâtre du Loup; selon l’accord passé avec ses responsables, ils gèrent leur théâtre sans que nous n’intervenions jamais. Il en va de même au Grütli, à la Comédie ou ailleurs. Tout cela pour dire que l’association ou les associations – au cas où il y aurait deux salles – qui gèreront les lieux à Artamis seront dans un rapport conventionnel avec la Ville, comme ailleurs.

Quant à prétendre, comme l’a fait M. Carasso, que se soucier des nuisances sonores impliquerait de fermer l’Usine... Sur ce point, je répondrai très clairement: depuis sept ans, j’ai toujours défendu l’Usine. J’ai parfois été en conflit avec ses responsables, mais j’ai toujours plaidé en faveur du maintien de l’Usine sur les lieux qu’elle occupe actuellement. Je me sens d’autant plus à l’aise à ce sujet que mon collègue Pierre Maudet et moi-même avons engagé avec l’Usine une médiation qui dure depuis deux ans et qui a porté bien des fruits; même si nous n’avons pas résolu tous les problèmes, la situation s’est nettement améliorée.

L’Usine existe et je pars du principe que, dans le cas d’une situation existante, nous devons faire avec et essayer d’améliorer les conditions pour qu’elle continue. Nous n’avons nullement l’intention de fermer l’Usine. En revanche, vouloir

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

créer un autre abcès de fixation dans le quartier, en sachant que cela nous causera des problèmes, me semble absurde.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas non plus d'implanter un lieu de sortie au fin fond de la campagne, puisque la proposition de Mark Muller qui sera prochainement rendue publique concerne un bâtiment situé au cœur de la ville – tout autant que l'Usine ou Artamis. Simplement, dans ce cas, nous aurons une situation très différente par rapport à l'habitat, ce qui nous permettra de résoudre en grande partie la question des nuisances sonores; en tout cas, c'est ce que dit M. Muller, qui s'est rendu sur place avec ses services. Nous espérons bien, avec ce nouveau projet, ne pas créer un abcès de fixation.

C'était d'ailleurs notre souci pour la Cave 12, par exemple, que nous avons relogée à la rue de la Prairie; évidemment, il s'agit là d'un établissement qui ferme à minuit, en général, et qui attire un public beaucoup plus restreint – et d'un autre genre – que celui de l'Usine. J'en parle pour répondre à M<sup>me</sup> Klopmann, qui prétendait tout à l'heure que le Conseil administratif n'avait rien fait, pendant toutes ces années. L'exemple de Cave 12 n'est pas isolé, il y en a d'autres, mais il est représentatif. Trouver une solution nous a pris trois ans. D'ailleurs, je signale que c'est en partie parce que le Conseil municipal a pris son temps pour étudier le dossier – ce n'est pas une accusation, car il était tout à fait légitime qu'il travaille tranquillement pour comprendre toutes les données du problème. Ainsi va la démocratie: rien ne se fait en quinze jours, il faut du temps!

Ensuite, j'aimerais être clair et dire où les objets débattus ce soir doivent être renvoyés. Les deux arrêtés PA-115 et PA-116 doivent être votés sur le siège, afin que le Conseil administratif ait la liberté d'aller de l'avant avec les projets concernés et qu'il ait les moyens de réaliser rapidement les études nécessaires.

La proposition PR-832 doit évidemment être renvoyée en commission de l'aménagement. Si l'amendement des Verts est accepté, nous vivrons avec, comme on dit, mais nous proposons au Conseil municipal de le refuser. En effet, parler d'une salle de concert signifie implicitement que l'on veut faire une Usine bis avec DJ, programme nocturne et autres. Il ne s'agira donc pas d'un lieu qui fermera à 23 h après un concert de musique classique, comme à la salle Ernest-Ansermet, ou une pièce de théâtre, comme au Forum Meyrin, mais d'une salle ouverte beaucoup plus tard. C'est un choix. Si le Conseil municipal opte pour ce projet-là – à mon avis, ce serait une aberration – il l'assumera, dans quelques années, quand il sera confronté à la population.

Quant à la question des tunnels, je m'amuse d'entendre toutes les idées émises pour savoir où les mettre, mais il me semble assez peu probable que nous trouvions le moyen de les faire aboutir au bon endroit.

Voilà, il me semble avoir donné toutes les réponses et autres éclaircissements nécessaires. Si d'autres questions se posaient, je reprendrais la parole ultérieure-

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

ment pour y répondre. Pour l'heure, je voulais clarifier certains points, afin que le Conseil municipal sache ce que demande le Conseil administratif, sur quoi il est appelé à se prononcer et s'il faut renvoyer tel ou tel objet en commission ou le voter sur le siège. J'espère avoir été clair...

**M. Rémy Burri (R).** Hier, à la séance des chefs de groupe et du bureau du Conseil municipal, j'avais refusé de lier tous ces points dont nous débattons ce soir. Mais, finalement, tant mieux s'il a été décidé de les traiter conjointement. Cela me permet de constater que la proposition, les trois motions et les deux projets d'arrêté dont nous discutons en ce moment visent à résoudre le problème de la vie nocturne, de la culture alternative et des lieux pour les jeunes en ville de Genève. Voilà bien la preuve que, depuis trop longtemps, la majorité de gauche n'a pas fait son travail en la matière... C'est un simple constat!

L'amendement des Verts à la proposition PR-832 me semble quasiment cocasse. Quelle idée de créer une Usine bis sous le futur écoquartier du Carré-Vert! Je me réjouis de voir à quel point, malgré la pénurie de logements, la population se précipitera pour habiter au-dessus d'une future Usine. Je lui souhaite bon courage! Pourtant, il existe de nombreux autres endroits où implanter ce genre de lieux festifs, qui n'ont pas été évoqués dans ce débat, je pense notamment à la zone industrielle de Châtelaine. La Ville y possède des terrains et des locaux, elle pourrait donc parfaitement envisager une solution de ce côté-là. Cela va tout à fait dans le sens des amendements déposés par mon collègue Adrien Genecand, que j'invite le Conseil municipal à accepter.

En ce qui concerne la motion M-943, nous déposons un amendement libéral-radical. J'en profite pour féliciter au passage M. Mugny, qui est resté ferme face au chantage exercé par les occupants de l'Usine. L'amendement – que je dépose immédiatement auprès du bureau – vise à intervenir auprès de certaines associations qui auraient tendance à organiser tous les week-ends un charivari incroyable à travers notre ville, grâce à l'invite supplémentaire suivante:

*Projet d'amendement*

«– à tout faire pour éviter que ne se reproduisent des rassemblements itinérants nocturnes très bruyants, par exemple à l'instigation d'organismes subventionnés.»

**M. Grégoire Carasso (S).** Je ne sais pas dans quelle mesure le fait d'être l'auteur d'un amendement peut justifier un petit bonus dans le temps de parole, Madame la présidente...

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

**La présidente.** Le fait d'être motionnaire le justifie également, Monsieur Carasso.

*M. Grégoire Carasso.* Ah, quel bonheur! Il y en a beaucoup, ces dernières semaines, des bonnes idées comme celle que vient de suggérer M. Burri ou comme les amendements de M. Genecand, présentés la bouche en cœur en faveur de la culture alternative... Certaines de ces idées, manifestement, datent d'aujourd'hui même – je félicite nos amis radicaux pour leur esprit toujours vif, mieux vaut tard que jamais!

Mais il est bien joli de nous présenter ce genre de projets, après avoir détruit la culture émergente à Genève! Le procureur radical M. Zappelli ainsi que l'Entente majoritaire au Grand Conseil veulent bien se coucher tard pour aller vider deux ou trois coupes de champagne en discutant du Moa Club mais, lorsqu'il s'agit de prendre à bras-le-corps le problème de la culture alternative à Genève, ils s'en font les fossoyeurs. Et ce sont les mêmes qui viennent ce soir nous présenter leurs bonnes idées fabriquées dans la journée, par chance et par hasard – comme quoi, tout peut arriver...

Je n'en ai pas tout à fait terminé avec l'Entente, parce que j'aimerais revenir aux propos tenus par M. Lathion – malheureusement, il est sorti. Il nous a parlé avec élégance de démagogie, c'est un de ses mots clés... Nous l'entendons très régulièrement dans sa bouche, quand il intervient au sein de ce Conseil municipal. Je me demande combien de temps il réussira encore à tenir ce discours sans rougir au moins un peu, car nous savons tous que le brillant candidat démocrate-chrétien au Conseil administratif s'est prononcé à maintes reprises en faveur d'une salle de concert à Artamis! Ce soir, avant ce débat, je me demandais d'ailleurs avec curiosité quelle serait la position des démocrates-chrétiens à ce sujet.

M. Mugny faisait référence, tout à l'heure, à l'interprétation contextuelle que nos successeurs devront faire pour bien comprendre l'intention politique qui sous-tend nos décisions de ce soir. Bien sûr, on peut préférer une salle où caser des soirées gentillettes qui se terminent à 23 h, comme le laisse entendre l'énumération des activités prévues à l'article premier du projet d'arrêté PA-115, on ne peut plus ambiguë et tortueuse... Je vous vois faire non de la tête, Monsieur Pagani, mais c'est l'interprétation contextuelle à laquelle votre collègue Mugny faisait explicitement référence, tout à l'heure, en disant qu'il n'était pas nécessaire d'enterrer cette deuxième salle de spectacle, puisque les manifestations qu'elle accueillera se termineront à 23 h. Mesdames et Messieurs les amis de la bourgeoisie locale, allez vous coucher, nous vous souhaitons de faire de beaux rêves! (*Remarque de M. Pagani.*) Monsieur Pagani, je ne vous entends pas, mais je me réjouis que vous preniez la parole.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

Pour qu'il n'y ait pas de doute, je donne donc très clairement la position du groupe socialiste; je ne doute pas que nous serons suivis par nos amis les Verts avec qui, au niveau du Conseil municipal, nous tirons à la même corde dans ce dossier depuis de nombreuses semaines. Si les socialistes ont déposé cet amendement visant à ajouter à cette énumération quelque peu fumeuse le terme «concerts», c'est précisément pour que toute interprétation contextuelle qui sera faite ce soir, mais aussi plus tard par nos successeurs, ne puisse prétendre que nous voulions une salle pour jouer aux cartes le dimanche après-midi. Nous demandons la construction d'une salle de concert: les vœux du groupe socialiste sont très clairs sur ce point.

Aujourd'hui, c'est le manque de salles au centre-ville qui provoque le plus de nuisances, ce n'est pas l'Usine, quand bien même elle se trouve en surface au milieu des habitations! Ceux qui font du bruit, ce sont les gens qui ne peuvent pas y entrer, pas ceux qui y entrent, ni ceux qui en sortent. Je signale au passage que le public de ces concerts – qui atteint parfois 1000 personnes – ne sort jamais d'un seul coup. D'ailleurs, la salle que nous demandons ce soir aurait une capacité de 200 à 500 personnes, et je répète que ces dernières ne sortiraient pas toutes en même temps au milieu des immeubles.

Le projet socialiste pour lequel nous nous battons et qui rejoint la pétition de l'UECA, c'est bien de créer dans ce magnifique espace qu'est le futur écoquartier d'Artamis une salle en sous-sol insonorisée pour des concerts ayant lieu la nuit jusqu'à 5 h du matin, et de construire des tunnels d'accès pour le public. Monsieur Pagani, j'avais le plaisir d'être dans votre bureau il y a environ une semaine, et je vous ai vu alors dessiner, avec un enthousiasme qui m'avait réchauffé le cœur, des tunnels sur un plan, en disant que nous pouvions étudier leur faisabilité, que ce serait possible. N'est-ce pas vrai, Monsieur le magistrat? N'est-ce pas cela que vous avez gribouillé pour nous avec tant d'enthousiasme? Je ne vous cache pas la joie qui m'avait submergé à ce moment-là...

Ce que nous souhaitons, c'est précisément une salle où l'on puisse faire autre chose que jouer aux cartes le dimanche après-midi, et donc qui soit entermée et insonorisée, avec des tunnels d'accès débouchant non pas dans les allées d'immeubles – nous ne sommes pas fous! – mais du côté des bâtiments de l'administration cantonale. Je pense à une solution analogue à celle de la sortie du Mad à Lausanne, qui ne pose aucun problème. C'est pourtant une salle d'environ 400 places!

Celle que nous demandons à Artamis, quand bien même elle serait située au centre-ville à 100 mètres de l'Usine, serait insonorisée avec des tunnels d'accès débouchant au milieu des bâtiments de l'administration cantonale. Voilà ce que nous voulons. C'est sur ce projet-là que nous aimerions voir le Conseil administratif adopter non pas les positions fuyantes de ce soir, mais une posture politique

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

claire et nette. J'espère que mes camarades d'A gauche toute! – ou, au moins, une partie d'entre eux – sauront nous rejoindre dans notre enthousiasme pour ce projet.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AGT). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je constate que nous menons là un débat sensible, qui suscite l'émotion. Je m'y attendais. J'ai envie de poser une question: est-ce l'œuf qui fait la poule, ou la poule qui fait l'œuf?

Concrètement, il ne s'agit pas d'opposer une culture à une autre. Certains parlent de culture alternative, mais les artistes n'ont attendu ni les Verts, ni A gauche toute!, ni les socialistes, ni les libéraux, ni les radicaux, ni les démocrates-chrétiens, ni l'Union démocratique du centre pour créer! C'est une réalité! Ne croyons pas que nous faisons de la politique et que les gens s'y adaptent ensuite: les artistes sont subversifs de nature!

Les Verts n'ont pas inventé la culture alternative, même si M. Mugny, il y a quelques mois, quand il s'agissait de discuter la possibilité de créer un parking souterrain à Rive – projet auquel je m'oppose, soit dit en passant – avait affirmé qu'il était favorable à ce parking car, dans vingt ans, il pourrait être réutilisé par la culture alternative... On peut toujours proposer aux jeunes et aux artistes qui n'ont pas forcément les moyens de se produire dans les salles officielles d'investir les lieux inutilisés! Mais il n'y a plus de logements disponibles. Restent les bureaux et les places de stationnement inutilisées... Que faut-il faire? Se les approprier pour les transformer en lieux de culture?

Pour ma part, je pense que nous mélangeons plusieurs problématiques, dans ce débat. Il faut y prendre garde. Par exemple, mon collègue radical a dit qu'il ne fallait pas faire l'erreur de construire une salle de concert sous Artamis... Là, je reviens à mon histoire de la poule et de l'œuf! Si une ville grandit, sa population grandit aussi, et ses besoins de même. Or, nous avons besoin de culture! Nous ne pouvons tout de même pas laisser nos jeunes sortir à Lausanne, à Berne ou ailleurs!

Sous l'ancien site d'Artamis, nous avons la possibilité de construire une vraie salle de spectacle – et non pas seulement de concert – et de l'insonoriser. La question des nuisances dues à l'entrée et à la sortie du public me semble secondaire. Nous devons nous donner les moyens de créer ce dont nous avons besoin. Si vous avez besoin de médicaments, vous n'allez pas les chercher chez le marchand de chaussures! Il en va de même au bois de la Bâtie: la Ville peut créer dans les réservoirs une salle également insonorisée, et je pense qu'elle doit le faire.

Par conséquent, nous sommes favorables aux deux motions M-937 et M-939, et nous renverrons la proposition PR-832 en commission, comme tout le monde le propose, pour y étudier l'aménagement complexe de l'écoquartier Jonction.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

J'en reviens à l'injonction de M. Genecand, qui pria le Conseil municipal de ne pas commettre l'erreur de construire une salle de concert sous Artamis. Sur ce point, j'ai envie d'évoquer l'histoire des lieux alternatifs et de rappeler que l'Usine en est désormais le dernier bastion, de même que Rhino fut un temps le dernier bastion des squats à Genève.

Je signale aussi que, lorsqu'elle a été rénovée pour devenir un lieu culturel polyvalent, il y a vingt ans, l'Usine n'était pas entourée d'immeubles de logement. Par conséquent, vouloir implanter des salles où l'on puisse faire du bruit dans la campagne ou dans la zone industrielle des Charmilles n'est pas une solution. Cela ne fera que repousser le problème car, dans dix, vingt ou trente ans, il faudra déclasser ces terrains pour y construire du logement et nous nous retrouverons face aux mêmes difficultés qu'aujourd'hui avec l'Usine.

Je pense donc qu'il ne faut pas aborder cette problématique sous l'angle choisi par les radicaux, mais que nous devons nous donner les moyens de ce que nous voulons. Nous sommes une majorité, dans cette enceinte, à vouloir créer un véritable lieu culturel où l'on puisse écouter de la musique et boire des bières ou n'importe quelle autre boisson sans payer trop cher. Nous voulons favoriser des lieux de culture destinés aux jeunes, notamment.

En ce qui concerne l'amendement des Verts, personnellement, je le soutiens, car je suis d'accord avec la création d'une salle pour la musique amplifiée; d'ailleurs, si la proposition PR-832 est renvoyée en commission, comme nous le souhaitons, nous pourrions y examiner cette idée en détail. Il me semble que cet amendement ne mange pas de pain et que nous pouvons l'accepter, même si mon groupe s'y oppose. En tout cas, nous voulons construire le plus vite possible une nouvelle salle, raison pour laquelle nous voterons sur le siège les projets d'arrêté PA-115 et PA-116 et nous renverrons la proposition PR-832 en commission.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Je parlerai moins de dix minutes, cette fois... Tout d'abord, j'aimerais rappeler où nous en sommes, dans ce débat, et ce que nous nous apprêtons à voter. En effet, bien que le magistrat Mugny ait tenté de mettre tout cela au clair tout à l'heure, j'ai l'impression que la majorité de ce plénum s'exprime sans savoir de quoi elle parle.

Le projet d'arrêté PA-115 du Conseil administratif – ce n'est pas un amendement! – concerne la construction d'une salle pluridisciplinaire à Artamis, tout comme la motion M-939. Le projet d'arrêté PA-116 du Conseil administratif – qui n'est pas non plus un amendement – porte sur les réservoirs du bois de la Bâtie, tout comme la motion M-937. Ensuite, il y a la proposition PR-832, qui figurait à notre ordre du jour, et qui concerne la crèche, la salle de gymnastique, le restaurant scolaire et les locaux parascolaires qui seront aménagés sur les anciens

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

terrains des SIG à la Jonction; cette proposition fait l'objet d'un amendement déposé par les Verts. Nous devons encore voter deux amendements radicaux qu'ils expliqueront eux-mêmes.

A présent, j'aimerais répondre sur deux ou trois points à certains de mes pré-opinants. Le Parti démocrate-chrétien ne comprend pas pourquoi les Verts n'arrivent pas à se faire entendre à propos du manque de lieux nocturnes, alors qu'ils sont en charge de la culture depuis vingt ans... Certes, ils sont chargés de la culture à Genève depuis vingt ans, et avec un excellent bilan! Nous avons démocratisé la culture, nous en avons facilité l'accès aux citoyens qui n'en avaient pas forcément les moyens ou aux personnes à mobilité réduite. Oui, les Verts ont un excellent bilan en matière de culture!

Mais ici, on ne parle pas que de culture! Il ne s'agit pas uniquement d'écouter de la musique, de promouvoir la culture alternative, de s'enrichir l'esprit et de favoriser les artistes; il est question du manque de lieux nocturnes festifs à Genève. Ce problème-là, les Verts ne peuvent pas le régler tout seuls. C'est la conjoncture actuelle qui veut que ces lieux aient disparu, comme je l'ai déjà expliqué tout à l'heure, car il n'y a plus de friches industrielles, plus d'espaces libres nulle part; il n'y a plus rien! Même les zones industrielles n'existeront bientôt plus chez nous, elles ne représentent donc pas la seule et unique solution, même si elles constituent une alternative à explorer.

Ce que nous voulons, maintenant, c'est une approche concertée et raisonnable. Voilà pourquoi il faudrait que le Conseil municipal accepte toujours nos motions sur la participation citoyenne dans les quartiers, car c'est elle qui permet de trouver des solutions convenant à tout le monde. Nous le répétons sur tous les tons, dans cette enceinte, mais personne ne semble y prêter attention. Alors, Mesdames et Messieurs, assumez!

M. Dossan a prétendu que, même si les tunnels d'accès à la salle de concert débouchaient dans un endroit actuellement non habité, il y aurait des nuisances sonores. Mais justement, nous demandons qu'une réflexion soit engagée autour de cette problématique et qu'une solution soit trouvée! Il faut discuter avec l'ensemble des personnes concernées dans le quartier, afin d'aboutir à une solution qui ne pose aucun problème.

Je signale au passage que les habitants de la rue de la Coulouvrenière, eux, seraient ravis qu'une autre salle s'implante dans l'écoquartier du Carré-Vert; ainsi, le public se répartirait et il n'y aurait plus 2000 personnes attendant sur la place des Volontaires sans pouvoir entrer dans l'Usine, qui est saturée à force d'être le seul lieu de culture alternative.

Pour en revenir aux tunnels d'accès, ils ne présenteront pas non plus de problème de sécurité, si nous y réfléchissons bien au départ. Il existe dans de nom-

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

breux projets des tunnels pouvant être empruntés par des quantités effroyables de gens – beaucoup plus que les 200 à 500 personnes que pourrait accueillir cette salle de concert. Je pense, par exemple, aux gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), qui seront desservies par des tunnels. Alors, cessez de dire que nous ne pourrions pas gérer la sortie de 200 à 500 personnes par un tunnel! Nous n'avons qu'à y réfléchir et à trouver des solutions, afin de construire cet accès de manière à ce que des problèmes de sécurité ne se posent pas. Ces arguments fallacieux, nous ne voulons plus les entendre!

Finalement, ce soir, nous nous rendons compte assez tristement que, si tout le monde se targue de vouloir des lieux de sortie nocturne, si tout le monde défend la culture alternative et festive en paroles, quand il faut agir réellement en votant des textes contraignants, il n'y a plus que les Verts et les socialistes – qui soutiendront notre amendement – au portillon! Nous sommes les seuls à agir réellement.

Je signale encore que la motion M-943, qui demande «un soutien affirmé aux lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs afin de redonner vie à Genève» – excellente motion de notre collègue Vert Yves de Matteis – est signée par les représentants de plusieurs partis qui, ce soir, se rétractent. Nous en sommes assez surpris. Cette motion a été signée par A gauche toute!, par les démocrates-chrétiens, par l'Union démocratique du centre... En fait, seuls les libéraux et les radicaux n'y ont pas adhéré et ont donc le droit de s'opposer tout en restant cohérents.

Mais les autres, qui ont signé ce texte demandant au Conseil administratif de «s'engager afin de mener une politique permettant de redonner à Genève son caractère festif et de relancer les lieux de fête et de vie nocturne», je ne comprends pas pourquoi ils ne sont plus capables, ce soir, de voter des objets qui visent justement à la concrétisation de cet objectif. Hypocrisie! Voilà ce que je constate! Vivent les Verts et les socialistes!

En outre, M. Mugny a cru entendre de ma bouche des reproches selon lesquels le Conseil administratif ne ferait rien... Jamais je n'ai dit une chose pareille! Ce que j'ai déploré, c'est que rien n'ait été fait dans ce dossier précis d'Artamis, alors que, depuis 2007, les amendements déposés par les Verts pour demander la création de cette deuxième salle ont été acceptés par le Conseil municipal. Voilà ce que je regrette. Mais nous souscrivons pleinement à tout ce que le Conseil administratif a entrepris, par exemple au Vélodrome – pour M<sup>me</sup> Salerno – ou en faveur de Cave 12 – pour M. Mugny. Nous avons toujours manifesté notre soutien à ces projets et notre bonheur de les voir arriver sur notre pupitre. Par conséquent, Monsieur Mugny, ne pensez pas que je ne formule que des critiques!

J'en viens maintenant aux différents amendements. Je commence par celui des socialistes qui vise à ajouter la notion de «concerts» dans l'énumération de l'article premier du projet d'arrêté PA-115... (*Brouhaha.*) Madame la présidente,

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

si vous pouviez sonner la cloche, j'apprécierais! (*La présidente sonne la cloche.*)  
Merci beaucoup! Evidemment, nous voterons ce magnifique amendement, car il va dans le sens que nous souhaitons aussi.

Quant aux amendements radicaux, en matière de textes pas clairs, c'est le bingo! Le texte qui nous a été distribué indique qu'ils portent sur la proposition PR-832, alors qu'il s'agit de remplacer l'article premier du projet d'arrêté PA-115 pour implanter des lieux de sortie dans les zones industrielles. Formidable! Mais je rappelle qu'un tel projet est déjà en discussion au sein du Conseil administratif et que nous attendons une proposition. Pour le moment, nous ne voulons pas faire capoter le projet en votant l'amendement des radicaux, qui n'est qu'une vague proposition faite à l'arrache sur un bout de papier, excusez-moi de le dire en ces termes.

S'agissant de modifier la zone industrielle, je l'ai déjà dit, il n'y a bientôt plus de zones industrielles dans notre ville. Certes, il faut assouplir la loi pour y créer aussi des salles de vie nocturne. Mais ce débat doit avoir lieu au Grand Conseil, où les Verts défendent d'ailleurs cette modification de la législation. Ici, au Conseil municipal, nous refuserons cet amendement des radicaux, qui est d'une hypocrisie crasse.

Le pire, c'est l'amendement radical-libéral à la motion M-943 – une excellente motion interpartis signée par tous les groupes sauf les libéraux et les radicaux, je le rappelle. En clair, cet amendement demande que l'Usine ne fasse plus grève, c'est bien cela? Et qu'il n'y ait plus de manifestations dans la rue! Je trouve assez gonflé, de la part de ses auteurs, de dire à la fois qu'on ne trouvera pas de solutions pour la vie nocturne et qu'il ne faut pas laisser les gens mener ce combat et réclamer des salles! Comment voulez-vous que la population cesse de manifester dans la rue, si vous lui refusez continuellement les lieux festifs qu'elle demande?

Nous en avons ras-le-bol de toute cette hypocrisie! Pour notre part, nous nous en tiendrons à notre position énoncée tout à l'heure: nous accepterons sur le siège les projets d'arrêté du Conseil administratif PA-115 et PA-116, ainsi que les motions M-937, M-939 et M-943; nous refuserons tous les amendements des radicaux et des libéraux. Enfin, nous voterons bien entendu notre propre amendement à la proposition PR-832, que nous renverrons en commission de l'aménagement.

**M. Adrien Genecand (R).** Voilà une magnifique intervention, pleine d'objectivité et sans dogmatisme... Tout d'abord, je souhaite présenter mes excuses à ce plénum pour la formulation peu claire de nos amendements sur le papier. Mais j'espère que vous reconnaîtrez aussi, Mesdames et Messieurs,

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

que les projets d'arrêtés du Conseil administratif ne nous ont pas été soumis de manière très claire non plus. Je remercie M. Mugny des explications qu'il nous a données tout à l'heure, et je reformule volontiers notre demande.

Nos deux projets d'amendements portent sur le projet d'arrêté PA-115, qui concerne la deuxième salle pluridisciplinaire envisagée sous l'écoquartier du Carré-Vert. Nous ne la jugeons pas opportune à cet endroit, et nous estimons qu'elle devrait être construite ailleurs.

Quant au reste, une fois n'est pas coutume, je salue la prise de position d'A gauche toute! quant à la culture alternative. Mesdames et Messieurs les Verts et les socialistes, réveillez-vous! Une culture subventionnée à raison de plus de 1 million de francs n'a plus rien d'alternatif! Tous ses acteurs sont salariés! Ce que nous demandons, ce n'est pas un soutien à la culture alternative – vous transmettez à M<sup>me</sup> Klopmann, Madame la présidente – mais l'implantation de lieux de sortie nocturnes dans les zones industrielles.

Nous avons eu cette idée bien avant le débat de ce soir sur Artamis, mais nous nous sommes vus contraints de déposer en urgence nos deux amendements, afin d'éviter que l'on nous reproche d'amalgame culture alternative et lieux de sortie. Nous demandons des lieux de sortie et de culture. En effet, ce ne sont pas des salles alternatives qui manquent, mais bel et bien des lieux de sortie bon marché. Il faut cesser d'amalgame les deux!

Les lieux de sortie alternatifs ne veulent plus rien dire, surtout quand ils sont subventionnés à des hauteurs pareilles. Tel est d'ailleurs le sens de l'amendement libéral et radical à la motion M-943: nous subventionnons les responsables de l'Usine parce que nous estimons qu'ils ont un rôle à jouer, que leur activité a un sens pour notre cité et que les jeunes en ont besoin. Ils doivent donc assumer cette fonction pour laquelle nous les subventionnons, et cesser de faire grève. Point!

Si l'Usine fonctionnait exclusivement sur ses fonds et payait un loyer pour l'utilisation du bâtiment propriété de la Ville de Genève qu'elle occupe, elle ferait ce qu'elle voudrait! Mais la vérité, Mesdames et Messieurs, c'est que la Ville lui offre le loyer, de même que l'électricité et les subventions de fonctionnement! Tout cela, parce que la Ville estime que l'Usine joue un rôle important pour Genève. Par conséquent, l'Usine doit rouvrir ses portes sans discussion!

Nous avons entendu le message selon lequel il faut créer davantage de lieux de sortie bon marché, et nous entreprendrons les démarches nécessaires. J'espère que le Conseil municipal soutiendra nos amendements pour que cela se fasse en zone industrielle, afin d'éviter de futurs problèmes.

L'hypocrisie vient de votre bord, Madame Klopmann, avec votre soutien à une culture alternative à laquelle plus personne ne croit! Agissez vraiment en

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

faveur de lieux de sortie bon marché et pas pour défendre les vôtres, qui ne sont plus alternatifs depuis longtemps!

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Chers collègues, j'ai un peu l'impression que nous sommes tous partis d'un mauvais pied, dans ce débat. Je veux dire que nous avons mal défini les objets dont nous sommes en train de discuter.

Alors, soyons clairs: une boîte de nuit n'est pas un lieu de culture! C'est un lieu de loisir! C'est différent. Quant à la culture alternative, par définition, elle s'inscrit en dehors de la culture institutionnelle et propose une recherche qui n'est pas la même, suivant une vision particulière de la création. Or, il ne s'agit pas du tout de cela, dans ce débat!

Il se pose aussi un problème générationnel. Je reconnais que des gens comme moi portent une grande responsabilité dans la situation actuelle. Avec ceux de ma génération, nous avons investi des lieux, c'est-à-dire que nous nous en sommes emparés; le problème, c'est que nos enfants ont fini par croire que c'était un droit, sans se rendre compte que nous, nous étions hors la loi. Cette distinction se manifeste aujourd'hui entre les plus jeunes, que ce soit M<sup>me</sup> Klopmann ou des représentants de mon groupe, et d'autres plus âgés. Ce n'est pas que les gens de mon âge ne reconnaissent pas la légitimité d'avoir plus de lieux de sortie, mais nous les demanderions avec plus de modestie. Je suis désolée, mais fréquenter une boîte de nuit ou un bistrot n'a rien d'un droit! Pour moi, c'est une certitude.

Le Conseil administratif a fait l'effort de nous présenter deux projets d'arrêté qui me paraissent raisonnables et admissibles par tous. Mais une autre opposition se dessine alors entre ceux qui veulent une culture «alternative» – je mets tous les guillemets qu'il faut – au centre-ville et sur la rive gauche, et ceux qui aimeraient la déplacer sur la rive droite. Mais les Charmilles, ce n'est pas le bout du monde! C'est encore la ville! Il faut arrêter d'en parler comme si la zone industrielle se situait au fin fond du canton.

Dans les villes, ces sujets sont extrêmement sensibles actuellement, surtout à Genève, cité extrêmement bourgeoise – je n'ai pas peur de le dire – qui ne supporte aucun bruit. Dans un tel contexte, comment peut-on imaginer construire une salle de musique amplifiée au milieu d'un quartier populaire? C'est le dernier point que je voulais développer.

Le problème qui se pose, avec Artamis, est celui d'un rapport de classes. Vouloir installer à la Jonction des boîtes de nuit qui font du bruit, alors qu'il s'agit d'un quartier populaire où les gens travaillent et ont besoin de dormir la nuit, comme tout le monde, c'est se comporter en enfants gâtés! Qu'on veuille des lieux pour sortir, c'est très bien – mais je me demande pourquoi on ne demande

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

pas de construire une salle de culture alternative à Champel! Pourquoi faut-il toujours prévoir ce genre d'infrastructures dans les quartiers populaires? Et pourquoi pas sur la rive droite? Je vais vous le dire: parce qu'il y a déjà des boîtes de nuit sur la rive droite, et que tout le monde se plaint des nuisances qu'elles occasionnent! J'habite au-dessus de l'une d'entre elles, aux Eaux-Vives, et je peux témoigner qu'on a des bris de verre, des bagarres, des hurlements et des problèmes à 3 h du matin toutes les semaines!

Nous avons conçu un espace merveilleux pour l'écoquartier du Carré-Vert, un endroit que nous avons voulu complètement feutré, hors de toutes les réalités urbaines. Et voilà maintenant que l'on veut y implanter une salle pour la musique amplifiée! Je regrette mais, à mon avis, ce projet fait fi de toute réalité.

Ce soir, nous sommes donc confrontés à de nombreux problèmes: des problèmes de classes, de générations, de définition des projets... Une bonne fois pour toutes, le mieux que nous puissions faire, c'est de voter simplement les propositions du Conseil administratif et d'en rester là, au lieu de nous embrouiller avec d'autres projets. Et j'insiste sur ma demande, Mesdames et Messieurs: s'il vous plaît, parlez de boîtes de nuit, ne nous parlez plus de culture! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous avons encore cinq intervenants inscrits, une pléiade d'amendements à voter, ainsi que trois motions, et une proposition à renvoyer en commission. Je vous annonce que nous ne prendrons notre pause dînatoire qu'après avoir terminé ce débat.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je crois que M<sup>me</sup> Salika Wenger vient de dire ce que nous sommes nombreux à penser, dans cette enceinte... Je crois aussi qu'il faut se garder, lorsque l'on fait de la politique et que l'on a certaines responsabilités, de tomber dans la démagogie ou de céder à des pressions. Tout à l'heure, j'ai été mis en cause par M. Carasso et M<sup>me</sup> Klopmann... Grand bien leur fasse! Le paradis qu'ils envisagent est un paradis socialiste et vert, et rien d'autre. A la limite, élisons un Conseil administratif avec trois Verts et deux socialistes, et tout le monde sera heureux!

Mais nous sommes nombreux à ne pas en vouloir, de ce paradis-là; d'ailleurs, il y a pas mal de gens qui en ont ras le bol de cette outrecuidance et du ton dictatorial de M<sup>me</sup> Klopmann. Comment ose-t-elle dire que certains ont le droit d'affirmer ceci ou cela, et pas les autres?

Et puis, venons-en à l'excellence des Verts pendant vingt ans à la tête de la culture... Pour ma part, dans mon travail, lorsque je veux faire une évaluation,

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

j'ai l'habitude d'écouter ce que disent le public et des organismes neutres. Mais les Verts, non! M<sup>me</sup> Klopmann évalue elle-même les succès de son parti en versant vraiment dans l'autosatisfaction – je dirais même dans la flagornerie du plus mauvais aloi.

Mesdames et Messieurs, soyons raisonnables. Les projets d'arrêté PA-115 et PA-116 du Conseil administratif vont dans le bon sens, raison pour laquelle nous les soutiendrons. Le Conseil administratif se veut à l'écoute de la population et essaie de trouver une solution. Que demander de plus? Nous ne sommes pas pour exclure les lieux festifs de la ville, car nous pensons que nos enfants ont également le droit de s'amuser en ville, mais il faut un mix. Je l'ai dit tout à l'heure, il s'agit de trouver un bon équilibre, afin de pouvoir gérer la situation de façon rationnelle. Or, c'est bien ce que le Conseil administratif nous propose à travers ses projets d'arrêté, c'est pourquoi nous les voterons.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT).** J'aimerais d'abord rebondir sur les propos de M. Genecand, représentant du groupe radical, qui disait tout à l'heure que la culture alternative n'est plus alternative, puisqu'elle est subventionnée et que ses acteurs sont même salariés. Il a raison. La culture alternative n'existe pas! Selon le groupe A gauche toute!, cette appellation ne veut rien dire. La culture – nous l'avons d'ailleurs toujours défendue, car nous sommes favorables à la diversité culturelle – implique un grand nombre de modes d'expression et des publics variés. L'essentiel, c'est que les associations que nous subventionnons aient un public.

Lorsque certains mouvements culturels s'institutionnalisent par l'octroi d'une subvention, c'est tout simplement que les autorités se mettent à la page et reconnaissent le bien-fondé d'un projet qu'elles sont d'accord de soutenir. C'est ce qui s'est passé dans d'autres villes. Nous avons toujours l'impression que Genève est la seule ville au monde où l'on a affaire à ce genre de mouvements, mais tel n'est pas le cas! Et ce n'est pas nouveau! De tout temps, dans toutes les grandes villes, des discussions comme celle de ce soir ont eu lieu et les milieux dits alternatifs se sont fait entendre.

Je prends l'exemple Zurich: lorsque la Rote Fabrik a été occupée, ce ne fut pas un combat de tout repos mais, maintenant, ce lieu est institutionnalisé, car la Ville de Zurich reconnaît le travail qui y est fait par les artistes et les autres acteurs culturels. Or, c'est très exactement ce qui s'est passé à l'Usine.

Il n'y a pas si longtemps, la culture que d'aucuns qualifient d'«alternative» ou d'«émergente» – disons la culture non subventionnée – naissait dans les squats, c'est-à-dire dans des locaux qui avaient été occupés. Là, comme le disait M. Genecand tout à l'heure, les artistes ne recevaient pas de subvention de la part

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

de l'Etat et, effectivement, ils faisaient tout ce qu'ils voulaient. Mais ils n'étaient pas reconnus, puisque leur travail n'était pas institutionnalisé.

Prenons le cas d'Omar Porras, par exemple – cela nous fera sortir un peu du débat sur la musique amplifiée... Tout à coup, il a été reconnu avec sa compagnie théâtrale. A Paris, il est actif dans l'une des plus grandes institutions culturelles. A Genève, quelques années après l'occupation de son squat, il est arrivé en grande pompe au Grand Théâtre et a été reconnu par tous les milieux, y compris ceux que défend M. Genecand. Je pense donc que nous ne pouvons pas opposer un milieu culturel à un autre, ni un genre de culture à un autre. C'est dépassé! Je salue l'intervention du représentant du Parti démocrate-chrétien, qui a parlé dans ce sens. Cela prouve que les mentalités et les idées évoluent, et que les partis sont capables de s'adapter à ce que la population demande.

La représentante du groupe des Verts a affirmé que son parti – avec les socialistes, si j'ai bien compris – était le seul à soutenir la culture à Genève... Eh bien, je m'en réjouis! Je ne contesterai pas ces propos, puisque M<sup>me</sup> Klopmann en est convaincue, et je salue l'effort de son magistrat Patrice Mugny en faveur de la culture dite émergente. Il n'est pas vrai, Monsieur Burri – vous lui transmettez, Madame la présidente – que l'Alternative n'a rien fait pour la culture. M. Mugny a entendu notre demande, ainsi que celle du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), et il a mis au budget une somme supplémentaire pour que cette culture que certains appellent émergente ait plus de moyens.

Je citerai aussi la pétition P-244, d'abord déposée au Grand Conseil puis renvoyée au Conseil municipal. SolidaritéS en était cosignataire avec l'UECA, le Parti socialiste genevois et les Verts-Ville de Genève, et nous ne reviendrons pas sur notre position. Cette pétition demande tout simplement d'inclure sur le futur site d'Artamis une salle de spectacle autogérée pouvant accueillir entre 200 et 500 personnes. Il me semble que les magistrats Pagani et Mugny nous ont donné leur parole et que cet objectif sera respecté.

Quant à l'amendement du Parti socialiste visant à ajouter le terme «concerts» à l'article premier du projet d'arrêté PA-115, la majorité du groupe A gauche toute! l'acceptera. Je déplore le fait que nous devions renvoyer la proposition PR-832 en commission, mais vous avez raison, Monsieur le magistrat, il faut l'étudier et nous l'étudierons! Enfin, il est bien évident qu'A gauche toute! dans son ensemble votera les motions M-939 et M-937 assorties des deux projets d'arrêté PA-115 et PA-116 du Conseil administratif.

Il va de soi que nous étudierons très attentivement en commission le projet de deuxième salle pluridisciplinaire dans le nouvel écoquartier Jonction du Carré-Vert. Nous n'y sommes pas opposés d'emblée, mais nous attendons un projet concret et, selon les données techniques qui nous seront fournies, nous nous déterminerons pour ou contre cette infrastructure supplémentaire. En tout

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

cas, nous voulons évidemment qu'il y ait des scènes culturelles diversifiées en ville – y compris pour des concerts – comme dans les zones industrielles. A notre avis, les deux variantes ne s'opposent pas, et nous soutiendrons tous les projets qui nous paraîtront adéquats dans ce sens.

Pour conclure, j'aimerais encore remercier les magistrats Vert, d'A gauche toute! et socialiste d'avoir répondu aux besoins manifestés par la population ces deux derniers week-ends. D'ailleurs, ils ont ce souci depuis au moins deux ou trois ans. Nous déplorons le fait que la droite feigne d'entendre les souhaits de la population nocturne, alors qu'en réalité elle ne les soutient pas. Nous aimerions qu'après en avoir discuté en commission le Conseil municipal puisse voter de bons projets.

Nous attendons également que le Conseil d'Etat entre en matière, comme l'a annoncé tout à l'heure le magistrat Pagani. Je rappelle que la pétition P-244 de l'UECA avait d'abord été déposée auprès du Grand Conseil qui, très gentiment, l'a renvoyée au Conseil municipal. A présent, la situation évolue et le groupe A gauche toute! salue les négociations entreprises dans ce cadre entre la Ville et l'Etat... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

*Mme Vera Figurek.* Je sais que je prends beaucoup de temps, mais il est très difficile d'exposer une réflexion avec tout ce bruit, Madame la présidente!

**La présidente.** Ne perdez pas de temps, Madame Figurek!

*Mme Vera Figurek.* Je conclus. Je remercie donc le Conseil administratif d'avoir pris langue avec l'Etat. Nous nous réjouissons de connaître ce fameux projet qui sera à bout touchant dans six à huit mois, et nous veillerons à ce qu'il nous soit soumis rapidement.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ce sera, à n'en pas douter, ma dernière intervention, et elle sera brève. J'aimerais juste faire référence à un débat qui a animé ce parlement avec une violence rare, lorsque ce dernier s'est déchiré à propos de la motion M-742 sur le relogement des artistes et artisans d'Artamis. On sait bien que nos débats sont souvent intenses mais, en l'occurrence, je n'hésite vraiment pas à employer ce terme de violence. Abstraction faite d'un autre débat sur la

## Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert – lieux festifs et alternatifs

Gérance immobilière municipale (GIM) et la culture alternative, c'était exactement le même scénario que ce soir. Je signale au passage qu'il n'avait d'ailleurs pas débouché sur une majorité en faveur de la position des Verts et des socialistes. Néanmoins, le Conseil administratif en général et Sandrine Salerno en particulier ont mis en œuvre ce relogement des artistes et des artisans d'Artamis au Vélodrome, action dont tout le monde revendique aujourd'hui la paternité.

Et pourtant, lorsque nous en parlions dans cette enceinte, je le répète, nous avons assisté exactement au même scénario que tout à l'heure, où la droite – notamment les Partis radical et libéral – nous expliquait à quel point il n'y avait aucune raison de soutenir la culture, quelles que soient ses formes d'expression. On notera l'absurde de cette affirmation: pour la droite, lorsqu'il s'agit de culture institutionnelle, les millions de francs peuvent très bien être allongés sans autre, alors que quand il s'agit de culture alternative et émergente il n'est pas nécessaire de subventionner des loyers pour permettre aux artistes et aux artisans d'exercer leurs activités...

Je me rappelle très bien ce débat, car j'ai une formation d'historien et je sais combien les concepts sont importants. En 2008, la politique qui consistait à envisager de reloger les artistes et les artisans d'Artamis au Vélodrome à un prix du mètre carré inférieur à celui du marché avait été qualifiée de fasciste par un orateur libéral dont je tairai le nom ce soir. Quant à l'extrême gauche, tout comme ce soir, elle considérait que le soutien à la culture alternative et émergente mettait en jeu des oppositions de classes.

A l'époque, nous avons également entendu le même discours que ce soir, selon lequel la culture alternative, du fait qu'elle a désormais souvent un rapport de subventionnement avec la Ville, ne représente qu'une génération d'enfants gâtés. Je ne déplorerai jamais assez que certains membres du Conseil administratif aient eux aussi tenu de tels propos.

Alors, parlons-en, de cette génération d'enfants gâtés qui ne savent plus quoi revendiquer! Parlons-en, de cet âge d'or des occupations de locaux évoqué par M<sup>me</sup> Salika Wenger tout à l'heure! Le voir comme ça, c'est nier la réalité – et notamment la réalité judiciaire qui est la nôtre aujourd'hui. L'occupation de locaux implique des évacuations violentes. Je me souviens de M. Pagani nous expliquant, lors d'un débat sur Mottatom, qu'il avait même reçu des coups de poing dans le quartier des Grottes! Voilà comment les frictions avec les autorités se passaient à l'époque.

Mais maintenant, lorsque des jeunes osent franchir la limite d'une propriété privée, ce n'est plus seulement des coups qu'ils reçoivent, c'est toute la violence de l'appareil d'Etat, de l'appareil judiciaire qui peut détruire une vie. La voilà, la réalité actuelle du squat! Nous ne sommes plus à l'époque de ce prétendu âge d'or où un mouvement pouvait spontanément, avec la tolérance bienveillante de

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

la société, occuper des espaces laissés volontairement vides à des fins de spéculation immobilière. La situation a changé.

Lorsque les libéraux et les radicaux se plaignent, via leur amendement à la motion M-943, de l'attitude des entités subventionnées, je me demande franchement où est le sérieux de tels propos et quelles sont leurs intentions politiques. Le 15 octobre dernier, les députés libéraux et radicaux et le candidat démocrate-chrétien au Conseil administratif criaient au scandale à cause de la fermeture du Moa Club; en effet, quand il s'agit de déplorer qu'il n'y ait presque plus de lieux de culture alternative à Genève, tout le monde s'affiche! Mais quand il faut voter des projets concrets, comme c'est le cas ce soir pour Artamis, il n'y a plus personne...

J'espère que ce dossier aura une issue heureuse, quelle que soit la majorité qui s'imposera au vote tout à l'heure et qui risque bien, hélas, de refléter la position du Conseil administratif. Je souhaite que l'on puisse dire un jour avec bienveillance: «Heureusement qu'il y a eu des pressions suffisamment fortes pour que la salle de concert d'Artamis voie le jour.» Pour l'instant, une alliance contre-nature de la droite et d'une partie de l'extrême gauche risque de nous en priver, et cela, je ne le regretterai jamais assez!

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Alexandra Rys, vice-présidente.)*

**M. Adrien Genecand (R).** J'interviens très rapidement... *(Exclamations.)* Je n'aurais pas le culot de le préciser d'emblée si je devais parler longuement, contrairement à ce que vient de faire mon préopinant! Tout d'abord, j'aimerais expliquer à M. Carasso – vous lui transmettez, Madame la présidente – que je comprends son désarroi quant aux propos qu'il met dans ma bouche, car il les a complètement inventés!

Ce que j'ai réellement dit, c'est que la culture alternative n'est plus alternative à partir du moment où elle est subventionnée et devient institutionnelle. C'est ainsi! Nous reconnaissons une forme de culture, nous la subventionnons, et elle passe de l'alternatif à l'institutionnel. C'est un fait. Un artiste subventionné ne peut pas se prétendre alternatif. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait plus payer le loyer de l'Usine! J'ai simplement signalé que, dès lors que nous le faisons, nous l'institutionnalisons.

Quant au reste, je présente une fois encore mes excuses au Conseil municipal pour le quiproquo causé par nos amendements, et je répète qu'ils portent bien sur le projet d'arrêté PA-115 déposé par le Conseil administratif, que nous voterons

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

si nos amendements sont acceptés. En revanche, pour des raisons évidentes, nous refuserons le projet d'arrêté PA-116 concernant les réservoirs du bois de la Bâtie. A mon avis, il ne se fera de toute façon rien à cet endroit, car il y a des colonnes tous les trois mètres! Allez donc transformer ce lieu en espace culturel! Enfin, nous renverrons en commission la proposition PR-832.

**M. Gilbert Schreyer** (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre vous a bien écoutés, mais sans parler! Je serai donc très bref. Nous refuserons tous les objets qui nous sont soumis ce soir – là, au moins, c'est concis! – mais nous voulons quand même être positifs en acceptant les deux amendements radicaux au projet d'arrêté PA-115 et l'amendement radical-libéral à la motion M-943.

En outre, nous nous interrogeons sur le bien-fondé du projet d'arrêté PA-116 et de la demande de crédit de 700 000 francs visant à la création d'une salle de musique amplifiée dans les réservoirs de la Bâtie. Le mois dernier, nous avons déjà voté 31 millions de francs en vue de rénover l'Alhambra et d'y mettre de la musique amplifiée! C'est en tout cas ce que l'on nous avait expliqué en commission! Je ne comprends donc pas...

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Mesdames et Messieurs, depuis le début de la législature et même avant, avec nos prédécesseurs, le Conseil administratif souhaite promouvoir une ville vivante, diversifiée, à l'écoute des besoins et des attentes de ses habitantes et habitants. Vous le savez bien, puisqu'une bonne partie d'entre vous souscrivent à cette préoccupation.

Dans ce sens, vous avez notamment voté le plan directeur communal, qui concerne toute une série d'activités de notre municipalité et valide nos options dans ce sens. Ces dernières portent sur le logement, l'économie, la culture... Elles comprennent la création d'espaces ludiques, de lieux récréatifs et de détente où les gens puissent se rencontrer.

Or, nous voyons maintenant les objets y afférents s'amonceler sur notre bureau... Mais, quoi que vous en pensiez et quoi que vous disiez, nous n'avons pas attendu les rassemblements de l'UECA – que nous trouvons d'ailleurs légitimes – pour travailler. Depuis le début de la législature, nous travaillons à tout cela et nous continuerons à le faire, indépendamment des mobilisations diverses.

Cela me permet de rebondir sur l'amendement radical-libéral à la motion M-943, qui veut que la Ville fasse tout ce qu'elle peut pour éviter que ne se reproduisent des rassemblements itinérants nocturnes. Cette demande peut très bien être adressée à la magistrature cantonale en charge de la police, M<sup>me</sup> Rochat. Pour

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

notre part, il nous semble nécessaire que les habitantes et les habitants de la ville puissent faire valoir leurs droits politiques en s'exprimant. Nous sommes pour une citoyenneté vivante, avec des personnes qui se sentent impliquées dans le développement de leur ville.

Voilà ce que nous voulons, voilà ce pour quoi nous nous engageons depuis le début de notre mandat. Par conséquent, ne comptez pas sur nous pour demander aux uns et aux autres de ne pas s'exprimer. Au contraire, que les citoyennes et les citoyens de la ville s'expriment! Et cela, d'autant plus qu'ils en ont le droit! Je vois que mes propos émeuvent le groupe libéral...

Je passe maintenant aux propositions concrètes qui ont été émises ce soir. Si les voies du Seigneur sont impénétrables, celles du Conseil administratif et du Conseil municipal le sont beaucoup moins... En effet, il se trouve qu'un point discuté au Conseil administratif fait l'objet d'un amendement le jour même, en séance plénière du Conseil municipal! Comme quoi, la communication est parfois transparente et fluide...

Tel est le cas des amendements du groupe radical à propos de la zone industrielle des Charmilles. Vous l'avez dit, Madame Klopmann, et ce n'est pas un grand scoop: le Conseil administratif travaille depuis plusieurs semaines à plusieurs projets temporaires en faveur de la culture émergente ou alternative – nommez-la comme vous voulez, à ce stade, cela nous est vraiment égal! Nous continuerons ainsi mais, de grâce, ne déposez pas maintenant, simplement pour marquer le terrain de votre griffe, des demandes de crédit d'environ un demi-million de francs pour ces zones industrielles, alors que le Conseil administratif n'a pas terminé son travail.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, même si les échanges sont vifs, dans cette enceinte, et s'il arrive souvent qu'il soit pris à partie par les uns et les autres, le Conseil administratif est heureux de constater à quel point vous vous engagez pour votre ville, à quel point vous êtes à l'écoute des demandes de vos concitoyennes et concitoyens.

C'est également notre cas! Nous travaillons sur le long terme, de manière constructive, dans nos différents départements – je pense notamment à M. Mugny pour tout ce qui est lié à la culture, et à M. Pagani pour la construction de différents lieux de sortie. Nous vous avons prouvé notre assiduité en la matière. Un acteur manque, ce soir, c'est M. Tornare. M<sup>me</sup> Aubry Conne s'en inquiétait tout à l'heure, d'ailleurs. Nous avons discuté avec lui du projet de salle de musique amplifiée dans les réservoirs du bois de la Bâtie, et il n'est pas opposé à ce que nous étudions cette éventualité. Nous continuerons donc à travailler dans ce sens, en écoutant nos concitoyennes et nos concitoyens. Dans ce contexte, nous nous réjouissons que le Conseil municipal nous pousse parfois dans nos derniers retranchements, car cela nous permet d'avancer un peu plus vite.

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

Pour ce qui est des projets de lieux alternatifs dans la zone industrielle des Charmilles, je rappelle que cette dernière est appelée à se densifier, puisque nous créerons des logements en bordure de ce périmètre – il s’agit de la barre Hentsch qui se construira en collaboration avec la Société coopérative d’habitation, au cas où vous l’auriez oublié, Monsieur Genecand. Dans le cadre de ce projet, nous voulons réaliser un écopôle, c’est-à-dire une pépinière d’entreprises qui crée de l’emploi en accueillant des entreprises.

La solution qui consisterait à implanter des lieux de sortie nocturnes dans la zone industrielle des Charmilles ne pourrait donc être que temporaire, mais nous l’étudions depuis plusieurs semaines, je le répète. Une fois de plus, je vois que vous êtes très au courant de nos démarches et que vous les soutenez. Nous nous réjouissons, tout comme nous nous réjouissons de construire une ville vivante où la culture, le divertissement, le logement, ainsi que les économies classique, sociale et solidaire puissent croître et prospérer ensemble.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)*

**M. Adrien Genecand (R).** J’aimerais simplement que M<sup>me</sup> la maire précise son propos, pour savoir si j’ai bien entendu: le Conseil administratif soutient-il les manifestations de rue?

**La présidente.** La parole n’étant plus demandée, nous passons au vote. Tout d’abord, je mets aux voix l’amendement des Verts, présenté par M<sup>me</sup> Klopman, à la proposition PR-832.

Il s’agit d’ajouter, à l’article premier du projet d’arrêté, l’étude «d’au moins une salle culturelle autogérée, ouverte au public et nocturne, notamment pour accueillir des concerts, DJ et buvette, salle qui serait insonorisée et dont les accès seraient construits de sorte à éviter les nuisances (tunnels)...»

*Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 27 oui (3 abstentions).*

**La présidente.** Nous passons maintenant aux amendements du Conseil administratif... *(Remarque.)* Ces projets d’arrêtés sont des amendements... *(Remarque.)* Vous les avez reçus, Monsieur Holenweg, les chefs de groupe ont tout reçu! Ces amendements du Conseil administratif sont à voter sur le siège et

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

font l'objet de sous-amendements... (*Brouhaha.*) L'un émane de MM. Holenweg et Carasso et vise à ajouter le mot «concerts» à l'article premier... (*Remarques.*) Mais oui, c'est un amendement au projet d'arrêté PA-115, si vous préférez!

**Mis aux voix, l'amendement de MM. Holenweg et Carasso au projet d'arrêté PA-115 est accepté par 40 oui contre 24 non (1 abstention).**

**La présidente.** Ensuite, nous passons aux amendements de M. Genecand, qui portent également sur la salle pluridisciplinaire, c'est-à-dire sur le projet d'arrêté PA-115. Je vous relis le premier amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'effectuer la démarche auprès du Conseil d'Etat afin de modifier la loi régissant les zones industrielles pour y permettre l'installation de lieux de sortie ainsi que de culture.»

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 30 oui (3 abstentions).*

**La présidente.** Le second amendement de M. Genecand vise à remplacer l'article premier du projet d'arrêté PA-115 – auquel nous avons ajouté le terme «concerts» – par l'article suivant: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 450 000 francs pour la construction de lieux de sortie et de culture sur les zones industrielles, propriété de la Ville de Genève.»

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 55 oui contre 5 non (3 abstentions).**

*(Protestations de M<sup>me</sup> Wenger.)*

**La présidente.** Madame Wenger, il vous fallait écouter! J'ai annoncé que nous votions l'amendement de M. Genecand, visant à remplacer l'article premier et donc à supprimer l'article du Conseil administratif. Vous n'aviez pas compris cela? C'est incroyable! (*Exclamations et applaudissements.*) Mesdames et Messieurs, nous sommes en procédure de vote, je vous prie d'être attentifs. Je vous ai tout relu et seule une moitié de la salle a compris... Monsieur Pagani, vous avez la parole...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la présidente, le mandat doit être clair, et j'aimerais donc savoir exactement ce qu'il en est... L'article

Proposition et motions: équipements sociaux au Carré-Vert –  
lieux festifs et alternatifs

qui vient d'être voté est en contradiction totale avec la proposition d'aménager une salle sur le site d'Artamis... (*Brouhaha.*) Le vote de cet amendement signifie que le Conseil administratif est mandaté pour étudier l'implantation d'une salle de concert sur une zone industrielle...

**La présidente.** Oui, c'est bien ce qui a été accepté. Nous allons maintenant voter sur le siège le projet d'arrêté PA-115 ainsi amendé... (*Remarque.*) Monsieur Zaugg, je ne peux parler plus près du micro: je ne vais tout de même pas l'avaler!

Je mets donc aux voix le projet d'arrêté ainsi amendé... (*Brouhaha et remarques.*) Mais je viens de vous le dire! Je répète: le Conseil administratif présentait un projet d'arrêté pour l'étude d'une seconde «salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, concerts, etc.) en gestion associative, sur le site de l'écoquartier Jonction».

L'article premier a été amendé, il est ainsi libellé comme suit: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 450 000 francs pour la construction de lieux de sortie et de culture sur les zones industrielles, propriété de la Ville de Genève.» Cet article que vous venez de voter remplace l'article premier du Conseil administratif.

Nous votons donc le projet d'arrêté PA-115 ainsi amendé.

*La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté PA-115 amendé est mis aux voix; il est refusé par 35 non contre 31 oui.*

**La présidente.** Nous passons au second projet d'arrêté PA-116 du Conseil administratif, qui concerne les réservoirs du bois de la Bâtie. Je vous demande de vous référer au texte que vous avez reçu... Vous y êtes? Il s'agit donc d'ouvrir un crédit de 700 000 francs destiné à l'étude d'un projet de réaffectation des réservoirs. Le vote sur le siège a été demandé et je mets ce projet d'arrêté aux voix... (*Remarque.*) Madame Wenger, nous venons de voter le projet d'arrêté PA-115, c'est terminé, il a été refusé... (*Brouhaha et remarques.*)

Je n'ai aucune objection face à une demande de troisième débat, mais j'aimerais qu'on en termine avec le projet d'arrêté PA-116.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté PA-116 est mis aux voix; il est accepté par 41 oui contre 25 non (1 abstention).**

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 700 000 francs destiné à l'étude d'un projet de réaffectation, à destination d'un espace pour la diffusion de musiques amplifiées ouvert au public, des anciens réservoirs du bois de la Bâtie, situés chemin de la Bâtie 10, sur la parcelle N° 1521, feuille 92 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 700 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas demandé, l'arrêté devient définitif.*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Madame la présidente, j'annonce très clairement que je demande le troisième débat sur l'arrêté PA-115...

**La présidente.** Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée au moins? (*Plus du tiers des conseillers présents lèvent la main.*) Tel est le cas. Nous mènerons ce troisième débat après la pause dînatoire.

Je fais maintenant voter la prise en considération de la proposition PR-832.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition PR-832 est acceptée par 57 oui contre 5 non.

**La présidente.** Nous avons deux demandes de renvoi: celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission de l'aménagement votent oui, celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission des travaux et des constructions votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement est accepté par 37 oui contre 28 non.

**La présidente.** Nous passons au vote de la motion M-937.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-937 est acceptée par 41 oui contre 22 non.

**La présidente.** Ceux qui souhaitent le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement... (*Remarques.*) Vous voulez qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif? Alors, ceux qui sont pour le renvoi au Conseil administratif votent oui, ceux qui sont pour le renvoi à la commission de l'aménagement votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-937 au Conseil administratif est accepté par 42 oui contre 24 non.

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- présenter un crédit d'étude pour la transformation et l'adaptation des réservoirs du bois de la Bâtie dans la perspective, notamment, d'une affectation à un espace de diffusion des musiques amplifiées, en préservant les structures de ces lieux;
- porter une attention particulière à l'accès et aux sorties de ce lieu, afin de respecter la tranquillité du voisinage.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**La présidente.** S'agissant de la motion M-943, nous devons voter un amendement radical-libéral visant à ajouter une sixième invite que je vous lis: «à tout

faire pour éviter que ne se reproduisent des rassemblements itinérants nocturnes très bruyants, par exemple à l'instigation d'organismes subventionnés.»

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 23 oui.*

**Mise aux voix, la motion M-943 est acceptée par 42 oui contre 23 non.**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'engager afin de mener une politique permettant de redonner à Genève son caractère festif et de relancer les lieux de fête et de vie nocturne, en déclin dans cette ville ces dernières années;
- à proposer, à moyen terme, afin d'atteindre ce but, une, voire plusieurs salles polyvalentes supplémentaires disponibles à la location, ce à des tarifs préférentiels (notamment pour les associations), et dont l'infrastructure puisse permettre une véritable préparation (décoration plusieurs jours à l'avance, possibilité d'utiliser les murs comme éléments de supports de décors, etc.);
- dans l'intervalle, à tenter de trouver une solution provisoire dans des locaux qui pourraient être aménagés pour répondre aux demandes croissantes;
- à faciliter les formalités administratives afin de permettre aux organisateurs de louer cette ou ces salles de manière appropriée et leur facilitant l'établissement d'une planification;
- à adapter, si l'environnement le permet, les horaires de fermeture des salles municipales à la réalité des milieux de fête et de vie nocturne, soit 5 h du matin.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**La présidente.** Enfin, il nous reste à voter la motion M-939.

**Mise aux voix, la motion M-939 est acceptée par 42 oui contre 24 non.**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre position en faveur de la création dans l'écoquartier de la Jonction d'une salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, etc.) en gestion associative;
- d'étudier la possibilité d'aménager les réservoirs du bois de la Bâtie, non pour le seul stockage de nourriture pour animaux, mais pour la création d'un nouvel espace culturel.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

#### **4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

#### **5. Interpellations.**

Néant.

#### **6. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 50.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	3030
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3031
3.a) Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N <sup>os</sup> 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-832). . . . .	3032
3.b) Motion du 15 septembre 2010 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron-Cescato, MM. Christian Zaugg, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Alexandre Wisard et Jean-Charles Lathion: «Un réservoir de plaisirs pour tous au bois de la Bâtie» (M-937) . . . . .	3037
3.c) Motion du 27 septembre 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Roger Michel, Pascal Holenweg, Thierry Piguet, M <sup>mes</sup> Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Martine Sumi, Silvia Machado et Sarah Klopmann: «Une salle pluridisciplinaire dans le futur écoquartier de la Jonction Carré-Vert et réaffectation des réservoirs du bois de la Bâtie à des fins culturelles» (M-939) . . . . .	3038
3.d) Motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M <sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Pascal Rubeli: «Pour un soutien affirmé à des lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs afin de redonner vie à Genève» (M-943) . . . . .	3039
– Projet d'arrêté du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude pour la réalisation d'une seconde salle pluridisciplinaire sur le site de l'écoquartier Jonction (PA-115) . . . . .	3040

–	Projet d'arrêté du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'adaptation des réservoirs du bois de la Bâtie à destination d'un espace pour la diffusion de musiques amplifiées (PA-116) .....	3041
4.	Propositions des conseillers municipaux .....	3090
5.	Interpellations .....	3090
6.	Questions écrites .....	3090

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*